

RAPPORT ANNUEL 2021

SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DE LA VALORISATION
ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS



SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS & CHIFFRES CLÉS P5

SITUATION GÉNÉRALE P9

- 1 - le territoire
- 2 - l'organisation
- 3 - l'équipe
- 4 - les compétences
- 5 - les outils
- 6 - les modalités de gestion

PRÉVENTION P17

- 1 - bilan du CODEC
- 2 - actions d'économie circulaire avec le secteur économique
- 3 - réduction des biodéchets
- 4 - autres actions de prévention

COLLECTE P25

- 1 - en porte-à-porte
- 2 - en points d'apports volontaires
- 3 - les gisements et tendances des différentes collectes
- 4 - le bilan des collectes

TRANSFERT & TRANSPORT P33

- 1 - le transfert
- 2 - le transport

VALORISATION & TRAITEMENT P37

- 1 - la prévention
- 2 - le réemploi
- 3 - le recyclage
- 4 - la valorisation matière
- 5 - la valorisation organique
- 6 - la valorisation énergétique
- 7 - le pôle de valorisation Vernéa
- 8 - les ISDND (installations de stockage de déchets non-dangereux)
- 9 - les modes de valorisation et de traitement

INDICATEURS FINANCIERS P49

- 1 - le coût de la gestion
- 2 - la structure des charges
- 3 - le coût du traitement
- 4 - un coût pour un service

COMMUNICATION P55

- 1 - les supports
- 2 - la presse
- 3 - la communication digitale
- 4 - à la rencontre des usagers
- 5 - 5^{ème} campagne d'information départementale
- 6 - des supports supplémentaires créés pour les adhérents

SYNTHÈSE P60

ÉDITO



En 2021, un geste de tri simplifié !

Malgré un contexte encore complexe lié à la crise sanitaire, les projets du VALTOM et de ses collectivités adhérentes ont été maintenus cette année.

L'un d'entre eux marque un tournant dans le geste de tri des déchets ménagers. En effet, depuis le 1^{er} mai 2021, les consignes de tri des déchets ont été simplifiées et harmonisées sur l'ensemble du territoire du VALTOM.

Désormais, une seule et même consigne prévaut : **tous les emballages et les papiers vont dans le bac jaune !**

Si cette nouvelle consigne doit être appliquée avant 2023 sur l'ensemble du territoire national, les élus du VALTOM ont fait le choix de la mettre en œuvre dès que possible sur le département du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire. Ce nouveau geste de tri nous permet de collecter plus de matières en vue de leur recyclage et il devrait également permettre l'émergence de nouvelles filières de valorisation.

Techniquement, cette simplification a nécessité de modifier les installations de tri présentes sur le territoire. C'est pourquoi, le centre de tri Paprec Auvergne à Clermont-Ferrand a engagé des travaux conséquents à hauteur de 18 millions d'euros en vue de modifier son outil d'exploitation et de pouvoir répondre aux besoins du territoire. Ne pouvant engager les travaux nécessaires, deux centres de tri présents à Ambert et Issoire ont malheureusement dû fermer leurs portes. Le VALTOM a souhaité les accompagner dans la reconversion de leur activité et de leur personnel durant près de 2 ans.

Désormais tout est mis en œuvre pour que chaque usager puisse trier ses déchets simplement. Cependant, il faut rappeler que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. En effet, la sobriété est de mise. Il est essentiel aujourd'hui de consommer mieux et de moins produire de déchets !

Il en est de même dans le secteur de l'énergie que le VALTOM investit afin de participer à la transition écologique en produisant de l'énergie renouvelable et locale. Les chantiers de construction de centrales photovoltaïques sur 4 de nos installations de stockage de déchets non dangereux conduits en 2021 sont l'illustration de notre volonté de proposer un mix énergétique local à nos usagers. Ces centrales produiront chaque année l'électricité équivalente à la consommation hors chauffage de plus de 11 000 personnes.

Les élus du VALTOM conduisent ces projets avec ferveur et conviction. Ils ont fait du syndicat un véritable outil de la transition énergétique et de l'économie circulaire au service de son territoire ! Cet engagement est essentiel et nous devons rester mobilisés pour interpeller la conscience de chacun et faire évoluer les comportements afin de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Laurent BATTUT
Président du VALTOM

Ce document présente les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public de valorisation et de traitement des déchets ménagers pour l'exercice 2021.

Il se réfère directement aux rapports publics sur la qualité et le prix de valorisation et de traitement des déchets ménagers des collectivités adhérentes au VALTOM.

Les ratios à l'habitant sont calculés sur la base de la population municipale INSEE au 01/01/2022.

1 chemin des Domaines de Beaulieu - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 44 24 24 - www.valtom63.fr

Directeur de publication : Olivier MEZZALIRA
Crédits photos : VALTOM - Vernéa - Adobe Stock - SBA - ALF - CoCoShaker
Conception et réalisation : Service communication du VALTOM
Impression : SIC impression à 210 exemplaires

Imprimeur labellisé et imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. pefc-france.org



FAITS MARQUANTS & CHIFFRES CLÉS



1997

Création
du VALTOM

1999

1^{ère} distribution de CIJ :
(Composteurs Individuels
de Jardin)

2003

1^{ère} plateforme
de compostage

2011

1^{er} centre
de transfert

2013

Mise en service du pôle
de valorisation Vernéa

2015

Labellisation Territoire Zéro
Déchet Zéro Gaspillage

2016

Parcours de visite des installations
de valorisation des déchets

2019

Approbation du STGDO
(Schéma Territorial de Gestion
des Déchets Organiques)

2020

Création de VALTOM
Énergie Solaire

2021

- Simplification des consignes de tri pour les déchets d'emballages et papiers
- 1^{ère} centrale photovoltaïque sur l'ISDND de Miremont

700 642

habitants

+3,6 kg/hab.

de déchets d'emballages
ménagers par rapport
à 2020

83 425 t.

de déchets transitant
par un centre
de transfert VALTOM

384 366 t.

de déchets ménagers
traitées en 2021

-2,3 kg/hab.

de déchets ménagers
résiduels par rapport
à 2020

68,70 €HT/hab.

de coût complet
VALTOM

549 kg/hab./an

de déchets ménagers
et assimilés produits
sur le territoire

+6,9 kg/hab.

d'encombrants issus
de déchèteries
par rapport à 2020

769

visiteurs
sur nos installations
en 2021

87,8 %

de déchets ménagers
et assimilés valorisés

+1,2 kg/hab.

de verre collecté
par rapport à 2020

4 675 t.

de biodéchets
détournées

FAITS MARQUANTS

Mai : Simplification des consignes de tri

Tous les emballages et les papiers vont dans le bac jaune !

Les consignes de tri sont simplifiées et harmonisées sur l'ensemble du territoire du VALTOM.



Octobre : Ateliers participatifs pour la Pampa

2 ateliers pilotés par le groupe de travail Citoyens de la Pampa ont réuni 32 participants pour conduire une réflexion sur la promotion de la consigne du verre sur le territoire.



Juin : Alimentation du réseau de chaleur urbain

Signature de l'avenant n°6 du contrat de Délégation de Service Public en vue de confier à Vernéa les études techniques d'avant-projet pour l'alimentation du réseau de chaleur métropolitain par le pôle Vernéa.



Novembre : Bilan : CODEC*/TZDZG*

Après 3 ans de mise en œuvre, une quarantaine d'acteurs s'est réunie pour dresser le bilan des contrats d'objectifs conduits sur le territoire. Ce bilan s'ouvre sur la nécessité de poursuivre et amplifier les actions dans le cadre d'un nouveau dispositif à co-construire.



Juin : 3^{ème} édition du Sprint circulaire

Temps de sensibilisation et de conseils de 10 experts auprès de 14 porteurs de projets locaux en lien avec l'économie circulaire.



Novembre : VALTOM Solidaire

Signature d'une convention de partenariat avec 3 associations locales (Banque alimentaire, Restos du cœur, Secours populaire) en vue d'allier solidarité et économie circulaire en mettant en œuvre des projets communs de réduction, de tri et de valorisation des déchets.



Octobre : Bilan de la 1^{ère} année du STGDO

Présentation d'actions, témoignages et échanges ont rythmé la réunion de bilan de la 1^{ère} année du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques, qui a réuni tous les acteurs œuvrant à une meilleure gestion des déchets organiques.



Décembre : Du photovoltaïque à Miremont

Mise en service de la 1^{ère} centrale photovoltaïque installée sur une installation de stockage de déchets non dangereux. 2,4 GWh d'électricité seront produits chaque année, soit l'équivalent de la consommation électrique hors chauffage de 1 330 habitants.



*CODEC : Contrat d'Objectifs déchets et économie circulaire
*TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

SITUATION GÉNÉRALE

1
Président

3
assemblées
générales

12
centres de
transfert

83 425 t.
de déchets transitant
par un quai
de transfert VALTOM

5
Vice-présidents

4
réunions
de bureau

6
plateformes
de valorisation
des végétaux

35 020 t.
de végétaux
issues des déchèteries

36
élus délégués
au sein du comité
syndical

29
agents ont
bénéficié de

1
pôle multifilières
de valorisation

198 091 t.
de déchets ménagers
et assimilés traitées
sur le pôle Vernéa

33
agents

122
jours de
formation

3
ISDND en activité
*Installations de stockage
de déchets non dangereux*

37 686 t.
de déchets ménagers
orientés en installations
de stockage

SITUATION GÉNÉRALE

1
Président

5
Vice-présidents

36
Élus délégués au sein
du comité syndical

33
Agents

1 - LE TERRITOIRE

9 collectivités | **545** communes | **700 642** habitants

Le VALTOM, syndicat mixte départemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers, a été créé par arrêté préfectoral du 27 janvier 1997 pour mettre en œuvre une filière globale de gestion de déchets ménagers et assimilés pour le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire. « **Produire moins, valoriser plus, maîtriser les coûts dans une logique d'optimisation et de coopération territoriale** » sont les objectifs du VALTOM

définis dans sa feuille de route (VALORDOM 2 2015 - 2025) co-construite avec l'ensemble de ses collectivités adhérentes.

Celle-ci est cohérente avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PRPGDND), approuvé le 19 décembre 2019 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le VALTOM exerce pleinement

ses compétences : prévention, transfert, transport, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les collectivités adhérentes au VALTOM (métropole, syndicats ou communautés de communes) ont la responsabilité de la gestion des collectes et des déchèteries (haut de quai + évacuation déchets) ainsi que du financement de l'ensemble du service de gestion des déchets ménagers et assimilés.

RÉPARTITION DE LA POPULATION DU VALTOM AU 1^{ER} JANVIER 2022

-  COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF)
58 communes - 27 571 habitants
-  COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE MONTAGNE (TDM)
30 communes - 37 106 habitants
-  CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE (CAM)
21 communes - 296 180 habitants
-  SICTOM DES COMBRAILLES (SCB)
41 communes - 17 465 habitants
-  SICTOM DES COUZES (SCZ)
47 communes - 27 094 habitants
-  SICTOM ISSOIRE BRIOUE (SIB)
159 communes - 96 096 habitants
-  SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD (SPP)
33 communes - 18 233 habitants
-  SMCTOM HAUTE DORDOGNE (SHD)
35 communes - 15 775 habitants
-  SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE (SBA)
121 communes - 165 122 habitants



2 - L'ORGANISATION



Président du VALTOM :
Laurent BATTUT (SPP)



1^{er} vice-président :
Laurent Brunmurol (CAM)



2^{ème} vice-président :
Lionel CHAUVIN (SBA)



3^{ème} vice-président :
Pierre RAVEL (SIB)



4^{ème} vice-présidente :
Claire Lempereur (SCB)



5^{ème} vice-président :
Marc MENAGER (ALF)

36 élus délégués désignés par les collectivités adhérentes constituent le comité syndical. Chaque collectivité est représentée par 2 à 14 délégués selon sa population.

COLLECTIVITÉS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Communauté de communes Ambert Livradois Forez 15 avenue du 11 Novembre 63600 AMBERT	M. DAURAT Jean-Claude M. MENAGER Marc	M. POUGET Jacques M. FORESTIER Daniel
Clermont Auvergne Métropole 64-66 avenue de l'Union Soviétique BP 231 63007 CLERMONT-FERRAND Cedex 1	M. AUSLENDER Jérôme M. BONNET Nicolas M. BRUNMUROL Laurent M. CHABRILLAT Rémy M. CINEUX Cyril M. CLEMENT Jean Marie M. GUITTON Florent M. LANDIVAR Diego M. RENIE Stanislas Mme BIRARD Cécile Mme BRIAT Dominique Mme BRUN Evelyne Mme DAVID Marie Mme LAROUDIE Fabienne	M. AMAZID Hamid M. VIGNOL Yannick M. LEVI ALVARES Luc M. WEIBEL Thomas M. PRADIER Eric M. PICHON Jean M. PILAUD Frédéric M. VALLEE Jean-Marie M. GAZET André M. MALEYRAT Jean-Pierre M. MULLER Didier Mme DROZDZ Chantal M. COUDERC Philippe M. CHEVARIN Francis
Communauté de communes Thiers Dore et Montagne 20 rue des Docteurs Dumas 63300 THIERS	M. CAYRE Philippe Mme DUBIEN Ghislaine	M. VIGNAUD Bernard M. DE ROSSI David
SICTOM Issoire Brioude Z.A. Vieille-Brioude - BP 88 43102 BRIOUE Cedex	M. BEAUD Gérard Mme FROMAGE Catherine M. GARNIER Alain M. RAVEL Pierre	M. BAYOL Jean-Pierre M. FOURET Raymond M. CUBIZOLLES Jean-Marc M. GIBELIN Pascal
SICTOM des Combrailles Hôtel de Ville 63700 MONTAIGUT EN COMBRAILLE	M. BOULEAU Bernard Mme LEMPEREUR Claire	M. DEQUAIRE René M. LEDUC Jean-Claude
SICTOM des Couzes Le Treuil 63320 Saint-Diéry	M. CHASSARD Frédéric M. MEALLET Roger Jean	M. CHASSANG Jean-Pierre Mme LHERMET Florence
SICTOM Pontaumur Pontgibaud 37 route de Pulvérières - Le Vauriat 63230 SAINT OURS LES ROCHES	M. BATTUT Laurent Mme GAIDIER Michelle	M. MANUBY Didier Mme BARRIER Martine
SMCTOM Haute Dordogne 04 route de Tulle 63760 BOURG LASTIC	M. CHAUCOT Gérard M. CLAMADIEU YVES	M. LENAUD Alain M. SERRE Christophe
Syndicat du Bois de l'Aumône Zone de Layat II 13 rue Joaquin Perez Carretero 63200 Riom cedex	M. CHAMPOUX Bruno M. CHAUVIN Lionel M. LAGRU Alain M. LOBREGAT Stéphane M. MAILLARD Guy Mme TRICHARD Dorothée	Mme LUBIONDO Amélie M. DESMARETS Pierre Mme ROUSSELET Joëlle M. GEORGEON Hugues Mme PELLETIER Sophie Mme BOURDIER Marie-Pierre

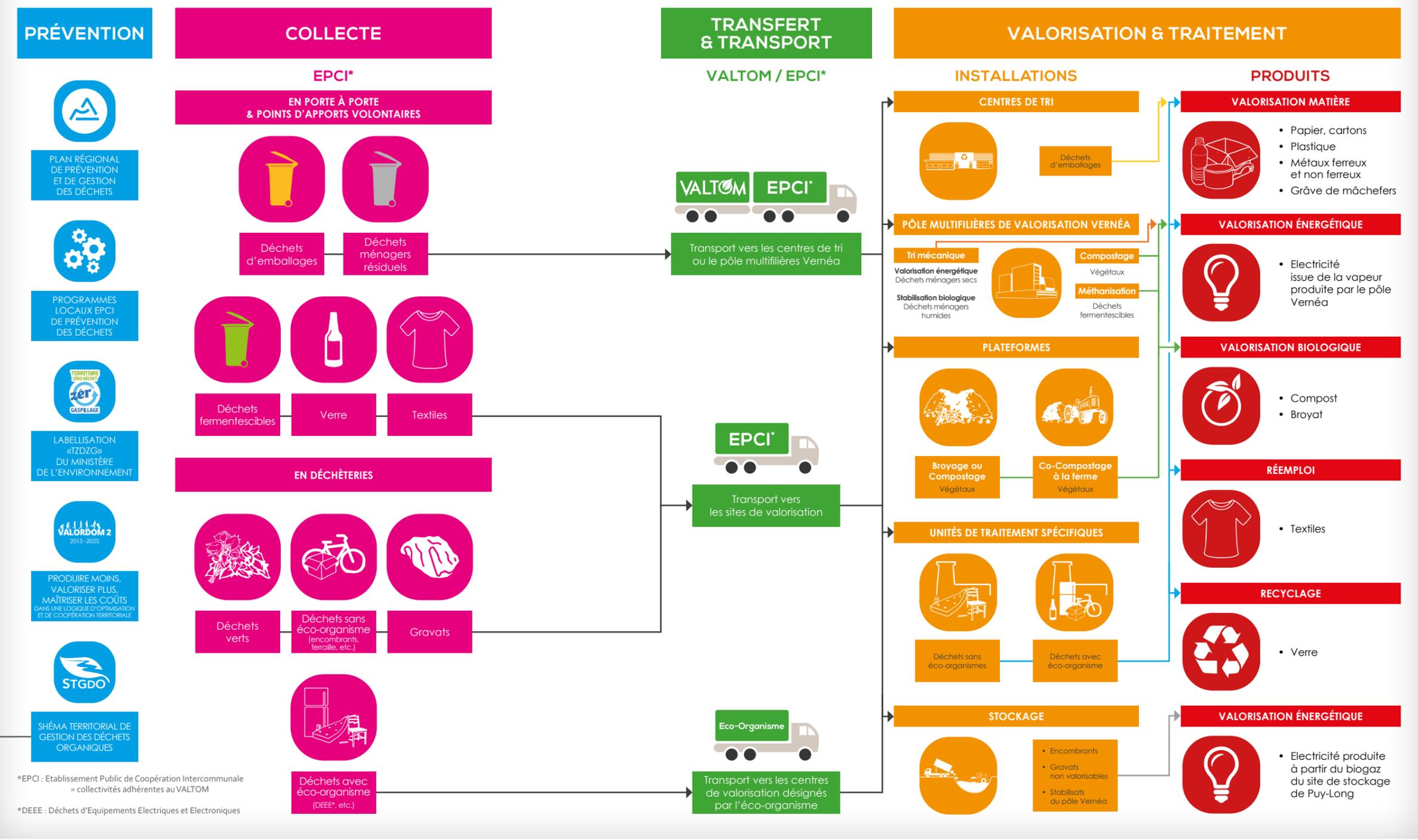
SITUATION GÉNÉRALE

3 - L'ÉQUIPE (Au 31/12/2021)

4 - LES COMPÉTENCES

- POLE TECHNIQUE**
- DIRECTEUR GÉNÉRAL
Olivier MEZZALIRA
 - RESPONSABLE VALORISATION TRAITEMENT
Céline PINAUD
 - TECHNICIENNE VALORISATION TRAITEMENT
Laëtitia BOISSIER
 - TECHNICIENNE VALORISATION TRAITEMENT
Déborah DESSALLES
 - TECHNICIEN VALORISATION TRAITEMENT
Ivan GREFFET
 - TECHNICIEN VALORISATION TRAITEMENT
Emmanuel JULHE-LABORIE
 - TECHNICIENNE VALORISATION TRAITEMENT
Sophie LAURENS
- POLE LOGISTIQUE**
- RESPONSABLE LOGISTIQUE
Lionel ESCURIET
 - AGENT DE PESÉE
Laurent BAILLY
 - AGENT DE PESÉE
Dominique COUSIN
 - AGENT DE PESÉE
Laury IROLLA
 - AGENT TECHNIQUE
Damien QUART
- POLE ADMINISTRATIF FINANCIER**
- DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
Juliette GARRIGUE
 - CHARGÉ DE COMMANDE PUBLIQUE ET BUDGET
François FAVORO
 - ACCUEIL ET SECRÉTAIRIAT
Nadège MARTINIÈRE
 - COORDONNATRICE COMPTABLE
Nathalie MORIN
 - AGENT COMPTABLE ET RESSOURCES HUMAINES
Sophie ROUCHET
- POLE COMMUNICATION PREVENTION**
- DIRECTRICE COMMUNICATION ET PREVENTION
Céline JOULIN
 - ANIMATEUR TRI / PREVENTION
Cyril BRUNEL
 - INFOGRAPHISTE
Florent DAL MORO
 - RESPONSABLE DÉCHETS ORGANIQUES
Bertrand LIVET
 - ANIMATEUR TRI / PREVENTION
Tarik NOUAR
 - CHARGÉE DE MISSION ÉCONOMIE CIRCULAIRE
Emmanuelle PANNETIER
 - CHARGÉE DE COMMUNICATION
Fanette ROBERT
 - ANIMATRICE EN CHARGE DES VISITES
Alice THELLIER

QUI FAIT QUOI ?



SITUATION GÉNÉRALE

5 - LES OUTILS

Afin d'assurer ses missions, le VALTOM dispose d'installations de transfert, de valorisation et de traitement, réparties sur son territoire.

A ce jour, le VALTOM dispose de :

11 centres de transfert

- Ambert,
- Courpière,
- Issoire,
- Lempdes-sur-Allagnon,
- Riom,
- Saint-Diéry,
- Saint-Eloy-les-Mines,
- Saint-Ours-les-Roches,
- Saint-Sauves-d'Auvergne,
- Thiers,
- Vertaizon

2 plateformes de compostage

- Ambert,
- Charbonnier-les-Mines

4 plateformes de broyage

- Saint-Diéry,
- Saint-Eloy-les-Mines,
- Saint-Ours-les-Roches,
- Saint-Sauves-d'Auvergne,

3 Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux

- Ambert,
- Clermont-Ferrand,
- Saint-Sauves-d'Auvergne

1 pôle multifilières de valorisation et de traitement :

- Clermont-Ferrand

A ces installations s'ajoutent celles de prestataires privés : une plateforme de broyage et compostage, un centre de tri des emballages ménagers et un centre de transfert, qui valorisent également une partie des déchets.

RÉPARTITION DES OUTILS DU VALTOM



Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

plateforme de broyage

centre de transfert

plateforme de compostage

centre de tri

installation privée

pôle multifilières Vernéa

6 - LES MODALITÉS DE GESTION

LES DÉCHÈTERIES

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le VALTOM est en charge de la valorisation des déchets de déchèteries à l'exception des déchets sous convention d'éco-organismes, (verre, mobiliers, textiles, cartouches d'encre...).

VALORISATION DES EMBALLAGES MENAGERS		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DU MARCHÉ
Tri des emballages ménagers	PRESTATION : PAPREC AUVERGNE,	7 140 263 €

VALORISATION DES DECHETS ISSUS DES DÉCHÈTERIES		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Encombrants	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : VERNÉA	4 428 786 €
	CONVENTIONS DE COOPERATION : CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ, SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD, SICTOM DES COUZES, SMCTOM HAUTE DORDOGNE	280 606 €
	MARCHÉ : EXPLOITATION DE L'ISDND DE PUY-LONG : VÉOLIA	2 800 489 €
Cartons, papiers, métaux et bois	PRESTATION : CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT, ECOVERT BOILON, PRAXY CENTRE PAPREC AUVERGNE, SUEZ, VÉOLIA	1 846 971 €
Gravats	PRESTATION : COLAS, ECOVERT BOILON, CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT	499 616 €
DDS* et batteries	PRESTATION : CHIMIREC	574 524 €
Amiante et emballages vides souillés	PRESTATION : VÉOLIA, ALARA	631 943 €
Placoplâtre	PRESTATION : PAPREC AUVERGNE, CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT	193 404 €

VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS ET FERMENTESCIBLES		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DU MARCHÉ
Exploitation d'un pôle de valorisation des déchets ménagers	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : VERNÉA	22 151 836 €

MARCHÉ DE SERVICE		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT
Entretien et analyses STEP* et ISDND*	PRESTATION : APAVE, CARSO, EIRA, OVIVE, SUEZ, VALVERT	579 623 €

*DDS : Déchets Diffus Spécifiques | *STEP : Station d'Épuration
*ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

LES MARCHÉS

75 marchés ont été engagés pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers en 2021 pour un montant de plus de **41 millions d'euros** générant localement plus de **200 emplois**.

VALORISATION DES VÉGÉTAUX		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Broyage et/ou compostage des végétaux VALTOM	PRESTATION : ECOVERT BOILON, ONYX-VÉOLIA	838 602 €
Gestion et exploitation des plateformes de compostage VALTOM Charbonnier-les-Mines et Ambert	PRESTATION : CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT, PRAXY CENTRE	288 111 €
Conception, construction, financement et exploitation d'un pôle de valorisation des déchets ménagers	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : VERNÉA	1 240 220 €

VALORISATION, TRANSFERT ET TRANSPORT DES DÉCHETS ISSUS DES QUAIS DE TRANSFERT		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Transfert des déchets ménagers	PRESTATION : SAVN, SUEZ, PRAXY CENTRE CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT	184 783 €
	CONVENTIONS DE COOPERATION : SICTOM DES COUZES, SICTOM ISSOIRE BRIOUDE, SICTOM PONTGIBAUD PONTAUMUR, CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ, SMCTOM HAUTE DORDOGNE, CC THIERS DORE ET MONTAGNE, SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE	358 224 €
Transport des déchets ménagers	PRESTATION : PAPREC AUVERGNE, PRAXY CENTRE, SUEZ, CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS COMBROUDE, MULTI TRANSPORT	694 931 €
	CONVENTIONS DE COOPERATION : SICTOM ISSOIRE BRIOUDE, SICTOM HAUTE-DORDOGNE, SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE	534 543 €

PRÉVENTION DES DÉCHETS		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Accompagnement LGA* Etablissements Témoins	PRESTATION : TERANA, REEA, COCOSHAKER, JARDIN POUR LA TERRE, D3	98 703 €
Dispositif OrganiCité®	PRESTATION : D3, IDEM CRÉATION, ALCHIMISTES, PETITE FUGUE	30 803 €
Sensibilisation du Grand Public	PRESTATION : D3, FREDON, PIERRE FELTZ, SEMIS A TOUT VA, CRESNA	36 151 €

*LGA : Lutte contre le Gaspillage Alimentaire



PRÉVENTION

4 675 t.

de biodéchets
détournées

5 642

composteurs individuels
de jardin distribués
en 2021

28

établissements
témoins

4 000

élèves
sensibilisés

26

restaurants engagés
dans la lutte contre le
gaspillage alimentaire

631

autocollants
stop pub distribués
en 2021

1

partenariat
avec CocoShaker

7

projets soutenus

1 - BILAN DU CONTRAT OBJECTIFS DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE (CODEC)

UN BILAN POSITIF MAIS PERFECTIBLE

- Une dynamique collective instaurée
- Une aide conséquente pour les collectivités (**1 641 593€** et **450 000€** de l'ADEME et **1 191 593€** du VALTOM)
- La structuration des actions, des moyens humains et matériels
- Une durée de programme jugée trop courte
- Le report ou la suspension d'actions dû à la crise sanitaire

ACTIONS	OBJECTIFS	RÉSULTATS
Réduction des DMA (2020 par rapport à 2010)	-10%	-8,6%
Valorisation matière et organique	55%	46,5%
Actions avec les acteurs économiques	20 pts	30 pts

Face à ce bilan dans l'ensemble positif et à la volonté du VALTOM de continuer à soutenir financièrement et matériellement les collectivités adhérentes dans leurs programmes de prévention et d'économie circulaire (EC) et afin de maintenir la dynamique enclenchée avec le CODEC et le STGDO, un travail de construction d'un nouveau programme a démarré en 2021.

RÉFÉRENTIEL ECONOMIE CIRCULAIRE : VERS UNE NOUVELLE LABELLISATION

La candidature du VALTOM est retenue par l'ADEME pour s'engager dans le Référentiel économie circulaire, animé localement par Macéo. Il s'agit :

- D'un outil de programmation, de suivi, d'évaluation et de valorisation de l'action de la collectivité en matière d'économie circulaire,
- d'une dynamique allant au-delà de la gestion des déchets, pour co-construire une approche territoriale intégrée autour de l'économie circulaire.

Le VALTOM vise également à travers cette démarche l'obtention de la labellisation « Territoire Engagé dans la Transition Ecologique ».



2 - ACTIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE AVEC LE SECTEUR ECONOMIQUE

PARTENARIAT AVEC COCOSHAKER

INCUBATEUR D'ENTREPRISES SOCIALES POUR L'ÉMERGENCE D'ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Ce partenariat a permis d'accompagner 7 projets :

Le Retour à la Terre, PermaCréa, Les Binoclettes, Petit Griou, La boulangerie Anti-Gaspi, Au bois d'Elie et Ma Green Little Life.

La 3^{ème} édition du sprint circulaire s'est tenue le 29 juin 2021 avec **14 porteurs de projet autour de 10 experts** (Macéo, CRESS, Ressourcerie du Pays d'Issoire, Fondation TIS Suez...) pour les sensibiliser au sujet de l'économie circulaire et les conseiller dans leur projet de création.



PAMPA

UN PAS DE PLUS VERS LA RÉINTRODUCTION DE LA CONSIGNE POUR RÉEMPLOI SUR LE TERRITOIRE

Un plan d'actions et d'expérimentation de 2 ans, soutenu par l'ADEME, la Région AuRA et CITEO, est lancé en 2021 afin de définir le modèle juridique, économique et organisationnel du système pour un déploiement de l'activité en 2023.

7 groupes de travail ont été créés (lavage, logistique, gouvernance...).

Le VALTOM pilote le groupe « Citoyens » avec l'appui de Macéo

et du Connecteur, dont les objectifs sont de :

- **Lever les freins auprès des consomm'acteurs,**
- **Définir, expérimenter et mettre en place les actions et outils de déploiement de la consigne,**
- **Mobiliser les citoyens pour en faire des ambassadeurs de la consigne.**

2 ateliers participatifs ont eu lieu les 07 octobre et 02 décembre réunissant 32 participants.



3 - RÉDUCTION DES BIODÉCHETS (DÉCHETS ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX)

STGDO : LE SCHÉMA TERRITORIAL DE GESTION DES DÉCHETS ORGANIQUES

RAPPEL DES OBJECTIFS 2019-2025

- **-50% de biodéchets dans les OMR***
- **-12% de végétaux dans les déchèteries**
- **3 fois plus de déchets alimentaires méthanisés**

DES OUTILS MUTUALISÉS :

- Une cellule Biodéchets afin de faciliter les échanges sur les problématiques et les projets,
- La création de groupes de travail sur les thèmes : tri en cimetièrre, méthodologie de déploiement des plateformes communales de broyage de branches, le jardinage au naturel...
- La formation « maître composteur » de 11 agents,
- L'évolution du LOGIPROX (outil mutualisé de suivi et de pilotage des sites de compostage partagé), afin de tenir compte des particularités du territoire.

FAITS MARQUANTS 2021 :

Les premières données issues du LOGIPROX indiquent des ratios de détournement pour le compostage partagé inférieurs à ceux présentés par le Bureau d'Etude STGDO pour les Composteurs en Pied d'Immeuble (CPI) et les Composteurs en Etablissement de grande capacité (CETAB).

Ces données impactent donc les feuilles de routes STGDO des collectivités, qui nécessiteront d'être adaptées en conséquence afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés. Les données recueillies dans le LOGIPROX en 2022 permettront de valider les ratios affinés de détournement des composteurs partagés.

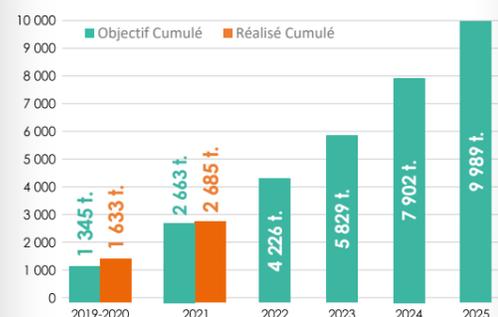
	TYPE DE COMPOSTAGE	RATIO BE	RATIO LOGIPROX 2021	
CEPA	Compostage de quartier	1,495	1,495	1,495
CPI	CPI Bailleurs sociaux	1,798	1	1
	CPI Copro et autres CPI			
CETAB	Autres établissement	5	3	2,5
	établissement médico-social	5	6	
	établissement scolaires et assimilés	5	1,5	
	établissement touristiques	5	1	
	Restauration collective	5	2,5	
	Restauration commerciale	5	1,5	
PEDO	Site de compostage pédagogique	0,25	0,25	0,25

*OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

BILAN STGDO ANNÉE 2 BASÉ SUR LES RÉALISATIONS 2019 - 2020 ET 2021

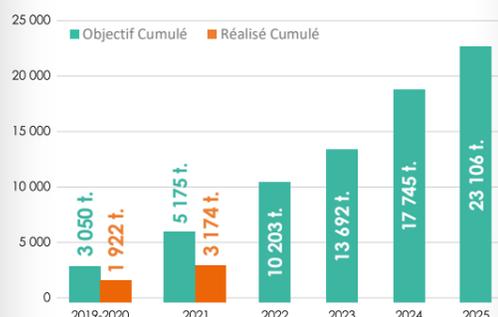
POTENTIEL DE DÉTOURNEMENT PAR COMPOSTAGE ÉQUIVALENT AUX OBJECTIFS :

Le potentiel de détournement de biodéchets sur le territoire du VALTOM induit par le déploiement de composteurs dans le cadre du STGDO sur le cumul des deux premières années est estimé à 2 685 t/an pour un objectif de 2 663 t/an.



RÉDUCTION DES BIODÉCHETS DANS LES OMR* INFÉRIEURE AUX OBJECTIFS DE 39% :

Le potentiel de sortie de biodéchets des OMR sur le territoire du VALTOM induit par le déploiement des actions STGDO sur le cumul des deux premières années est estimé à 3 174 t/an pour un objectif de 5 175 t/an.



Actions correctives à mener en 2022 :

- Montée en puissance d'actions de collecte de biodéchets sur les collectivités concernées
- Campagne de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

PROMOTION DU COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

COMPOSTAGE INDIVIDUEL :

- **5 642 CIJ distribués en 2021**
- **67 568 CIJ distribués depuis 1999**
- **3 505 tonnes détournées**
- **25.1 % des maisons individuelles équipées**

COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ :

- **719 sites actifs sur le territoire dont**
- **211 sites supplémentaires en 2021**

RÉPARTITION DES TONNAGES DÉTOURNÉS PAR COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ*



CPI : compostage en pied d'immeubles
132 sites actifs dont 21 déployés en 2021

CPART : compostage partagé
207 sites actifs dont 92 déployés en 2021

CETAB : compostage en établissement
332 sites actifs dont 84 déployés en 2021

CETAB Pédagogique :
48 sites actifs dont 14 déployés en 2021

Plateformes de broyage communales :
33 sites actifs dont 11 déployés en 2021

Tri / Compostage en cimetière :
99 sites actifs répartis sur 90 communes
dont 62 sites déployés en 2021
168 tonnes détournées*

4 675 t. de biodéchets détournées en 2021

*Source LOGIPROX et ratio révisé au 31/12/2021 par type de compostage | *non pris en compte dans total PGPROX

ZOOM SUR LE DISPOSITIF ORGANICITÉ® : LE TRI DES DÉCHETS DE CIMETIÈRE

Expérimenté dans le cadre du dispositif OrganiCité® du VALTOM, le « **tri des déchets de cimetière** » a permis de mettre en évidence un gisement de déchets valorisables jusqu'ici collecté avec les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).

Ces dispositifs de Tri / Compostage en cimetière ont pour objectif de séparer les matières inertes (terreau de plantes) et organiques (fleurs et plantes) des OMR. Ces matières séparées peuvent être valorisées sous forme de terreau ou de support de culture réutilisables par les services techniques des communes concernées.

La valorisation directement sur place génère des économies de transport et de traitement pour la collectivité (**env. 2 kg/an/hab. de quantité de déchets détournée des OMR**).

En 2021, de nombreuses collectivités ont mis en œuvre ce dispositif. Plus de **90 communes** sont équipées, permettant un détournement de matières valorisables estimé à environ **170 tonnes** en 2021.



ORGANICITÉ® : RÉDUIRE ET VALORISER LES BIODÉCHETS À TRAVERS L'EXPÉRIMENTATION ET L'INNOVATION

L'année 2021 a vu la reprise des actions sur les 5 territoires OrganiCité® 3 :

Champeix :

- Lancement des sites de compostage partagé,
- Projet de médiation artistique,
- Finalisation de l'étude de micro collecte de biodéchets,
- Réflexion sur l'implantation d'une plateforme communale de broyage de branches...

Thiers :

- Défi « jardin zéro déchet », Formation des agents à la gestion des végétaux,
- Finalisation de l'étude de micro collecte de biodéchets,
- Projet de tri en cimetière,
- Accompagnement LGA du centre hospitalier, de la cuisine centrale de Thiers,
- Mise en place de composteurs partagés...

La Tour d'Auvergne :

- Accompagnement de l'EHPAD sur la Lutte contre le Gaspillage Alimentaire (LGA),
- Installation du composteur de quartier,
- Création de la plateforme communale de broyage de branches...

La Bourboule :

- Finalisation de l'étude de micro-collecte de biodéchets et ouverture sur des perspectives territoriales élargies,
- Accompagnement de jardiniers amateurs sur le jardinage au naturel,
- Mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts communaux...

Communautés de Commune Plaine Limagne :

- Mise en œuvre du plan d'actions LGA au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile de Bussière,
- Formation des agents techniques des communes à la réduction et la valorisation des déchets végétaux,
- Ateliers de sensibilisation à la cuisine « 0 déchet, 0 gaspillage » sur des marchés locaux,
- Installation de lombricomposteurs au sein de la communauté de communes et de la crèche...



LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE (LGA) A TOUS LES NIVEAUX !

Malgré des conditions sanitaires encore compliquées et impactant fortement les actions, le programme de LGA conduit par le VALTOM et soutenu par l'ADEME s'est poursuivi.

Suite à un accord de l'ADEME pour prolonger ce programme en 2022, l'année 2021 a permis de mener un travail de préparation nécessaire à l'aboutissement des actions en 2022, dont notamment :

ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DE LA RESTAURATION

15 restaurants commerciaux du territoire bénéficient d'un accompagnement personnalisé d'une durée de 6 mois à 1 an.

11 établissements de restauration collective (EHPAD, Cuisine centrale, ALSH ou encore VVF) sont également accompagnés dans cette démarche.

APPEL À PROJET MIAM (Mise en œuvre d'une Initiative Antigaspillatoire aliMentaire)

2 projets soutenus à hauteur de **4 000 €** chacun :

- **le projet de Restaurant Solidaire** (Recyclerie Issoire) : financement de l'étude de faisabilité
- **le projet du CENA*** : « des fruits des champs dans nos assiettes » destiné à lutter contre le gaspillage des fruits non récoltés en les valorisant localement.



PARTENARIAT VALTOM SOLIDAIRE

Dans le contexte de la crise sanitaire, les élus du VALTOM ont souhaité accorder un **soutien financier à trois associations d'aide alimentaire : la Banque Alimentaire, les Restos du Cœur et le Secours Populaire.**

Une convention a été signée le 30 novembre 2021 entre le VALTOM et ces trois associations visant à établir le soutien financier du VALTOM (**5 000 € par an et par association**) et permettant de définir les termes du partenariat.

Ce dernier prévoit ainsi que le VALTOM puisse également **apporter un soutien en matière de pilotage de projet** via un apport d'ingénierie et qu'il soit mené de concert une communication solidaire incitant les habitants à parfaire les gestes de tri. Un projet phare par association a été retenu :

- **Banque Alimentaire** : optimiser la valorisation des déchets alimentaires inerrant à leur rôle de « grossiste de l'aide alimentaire »,
- **Restos du Cœur** : mettre en place un composteur sur le site des Ateliers et Chantiers d'Insertion et normaliser la cuisine avec l'accompagnement de Terana en vue d'y préparer des repas distribués aux bénéficiaires tout en réduisant le gaspillage alimentaire
- **Secours Populaire** : mener une réflexion sur la faisabilité de création d'une cuisine pilote à même de sensibiliser les bénéficiaires à la préparation de produits frais et locaux.



4 - AUTRES ACTIONS DE PREVENTION

PROGRAMME ETABLISSEMENT TÉMOINS

Pour cette année scolaire 2021-2022, la crise sanitaire a encore compliqué le déroulement des projets, en particulier, les actions concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Malgré cela, **9 établissements** ont été accompagnés sur des projets de **lutte contre le gaspillage alimentaire**. **16 autres** projets d'établissements ont été accompagnés **sur les thématiques habituelles : compostage, réemploi et jardinage au naturel ...**

Pour des raisons de charge de travail, 1 établissement s'est retiré du dispositif.

EN 2021

28 établissements inscrits dont **14 réinscrits**

11 écoles, 8 collèges, 6 lycées, 2 ALSH*,
1 établissement médico éducatif,

4 000 élèves impliqués

8 collectivités adhérentes représentées



*CEN : Conservatoires d'Espaces Naturels Auvergne

*ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement



COLLECTE

384 366 t.

de déchets
traitées en 2021

549 kg/hab./an

de déchets ménagers
et assimilés produits
sur le territoire

189 391 t.

de déchets collectés
en porte à porte

164 969 t.

de déchets collectés
en déchèteries

+3,6 kg/hab.

de déchets d'emballages
ménagers par rapport
à 2020

+6,9 kg/hab.

d'encombrants
ménagers par rapport
à 2020

+1,2 kg/hab.

de verre
par rapport à 2020

-2,3 kg/hab.

de déchets ménagers
résiduels par rapport
à 2020

La collecte des déchets se fait sous différentes formes : porte-à-porte, points d'apports volontaires et ceux accueillis en déchèteries.

Ce sont les collectivités adhérentes au VALTOM, qui assurent la collecte des déchets ménagers, selon des modalités et règles, qui leur sont propres (régie et/ou prestation de service).

1 - LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE*

LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS*

97% des habitants du territoire du VALTOM bénéficie d'une collecte en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels, avec des fréquences variables selon les collectivités et les saisons.

Cela représente **138 260 tonnes** soit **197,3 kg/hab.** qui ont été collectées en 2021.

LES DECHETS D'EMBALLAGES ET PAPIERS MENAGERS*

Depuis le 1^{er} mai 2021, et grâce à la simplification généralisée des consignes de tri, la totalité de la population peut trier l'ensemble des déchets recyclables. **96%** de la population du territoire du VALTOM bénéficie d'une collecte de proximité (bacs individuels ou de regroupement) pour ces déchets. Celle-ci est réalisée à des fréquences variables selon les territoires.

Les emballages et papiers sont transportés vers le centre de tri PAPREC TRIVALO 63 à Clermont-Ferrand. Ils y sont triés par catégories selon les exigences des recycleurs et mis en balle pour être acheminés vers les usines de recyclage.

En 2021, **38 851 tonnes** d'emballages ménagers ont été collectées dans la poubelle jaune, soit près de **55,5 kg/hab.** (+5,3% / à 2020), avec malheureusement toujours une part importante d'erreur de tri (~22,4%).

LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES*

Depuis 2006, la collecte en porte-à-porte des biodéchets est effective sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole. En mai 2016, le Syndicat du Bois de l'Aumône déploie sa première collecte en porte-à-porte des déchets alimentaires à destination des gros producteurs, suivi en juin 2016 par la Communauté de communes Ambert Livradois Forez auprès des établissements scolaires.

Les **12 280 tonnes** de biodéchets ainsi collectées en 2021 ont été valorisées par le méthaniseur du pôle multifilières Vernéa et la plateforme de compostage d'Ambert afin de produire du **biogaz, transformé en électricité,** et du **compost.**

LEXIQUE

*La collecte en porte-à-porte :

Les usagers du service de collecte en porte-à-porte bénéficient d'une collecte en bacs ou en sacs individuels devant leur domicile ou déposent leurs déchets dans des bacs de regroupement.

*Les déchets ménagers résiduels (bac gris) :

Il s'agit des déchets non recyclables issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et des déchets d'activités économiques collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci.

*Les déchets de papiers et d'emballages ménagers (bac jaune) :

La collecte séparée des déchets d'emballages ménagers concerne principalement : les papiers et cartons d'emballages, les briques alimentaires, les emballages métalliques en acier et en aluminium, les bouteilles et flacons bouteilles, flacons, pots, barquettes, tubes, films en plastique, les journaux, magazines, revues et publicités.

*Les déchets alimentaires (bac vert) :

Ce sont les déchets biodégradables solides des ménages qui comprennent : les déchets alimentaires non consommés, les restes de repas, les papiers et les cartons souillés.

2 - LA COLLECTE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Elle concerne les déchets collectés dans des bornes situées sur la voie publique ou en déchèteries pour la population, qui ne bénéficie pas de collecte en porte-à-porte. Elle peut venir en complément de cette dernière, notamment dans des zones fortement urbanisées, car les conteneurs sont répartis en fonction de la population et/ou de l'éloignement des habitations.

LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS*

En 2021, **3 272 tonnes** de déchets ménagers résiduels ont été collectées en points d'apports volontaires. Cette collecte concerne majoritairement des zones à colonnes enterrées du Syndicat du Bois de l'Aumône et de Clermont Auvergne Métropole.

LES DECHETS D'EMBALLAGES ET PAPIERS MENAGERS*

Comme pour la collecte en porte-à-porte, les **2 992 tonnes** de déchets d'emballages et papiers ménagers collectées en points d'apports volontaires ont été acheminées vers les centres de tri pour valorisation.

LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES*

En 2021, **14 points d'apports volontaires dédiés à cette collecte** ont été déployés sur le territoire du SBA, ils ont permis de collecter **16 tonnes** de déchets alimentaires.



LE VERRE

La collecte du verre des particuliers se fait uniquement par apport volontaire, dans les **2 704 colonnes** à verre situées sur la voie publique et dans les déchèteries, soit **1 colonne pour 259 habitants** (préconisation Citéo : 1 pour 293 hab). Les **23 726 tonnes** (33,9 kg/hab/an) collectées en 2021 (+4,1% / à 2020) ont transité par des plateformes de transfert ou ont été envoyées directement vers les usines de recyclage (Solover 42, St Romain le Puy).

L'HUILE DE VIDANGE

La collecte de l'huile minérale usagée se fait de la même façon que pour le verre, l'huile étant valorisée dans des filières spécifiques de traitement (Chimirec 48, Mendes et Auvergne carburant 63, Aulnat). **32 tonnes** ont été collectées. Ces colonnes sont progressivement supprimées du domaine public, au profit des déchèteries.

LES TEXTILES

La collecte des textiles continue de se développer sur le territoire, avec l'installation de colonnes de collecte par des associations telles que Emmaüs ou Le Relais 48. Aujourd'hui nous recensons **330 colonnes** dans les déchèteries et/ou sur le domaine public, soit **1 colonne pour 2 200 habitants**. (moyenne Refashion : 1 pour 1 500 hab). **1 413 tonnes** ont été collectées par les associations en 2021 (+24% / à 2020).

LA COLLECTE EN DECHETERIES

Les déchèteries sont gérées, en régie ou en prestation de service, par les collectivités adhérentes au VALTOM. Les catégories de déchets acceptés varient selon l'organisation des collectivités et/ou des sites, le plus souvent en fonction de l'espace disponible. De nouvelles filières ont été progressivement mises en place ces dernières années, par exemple pour le plâtre, les huisseries, les plastiques durs, radiographies, etc. qui sont désormais valorisés.

ANALYSE :

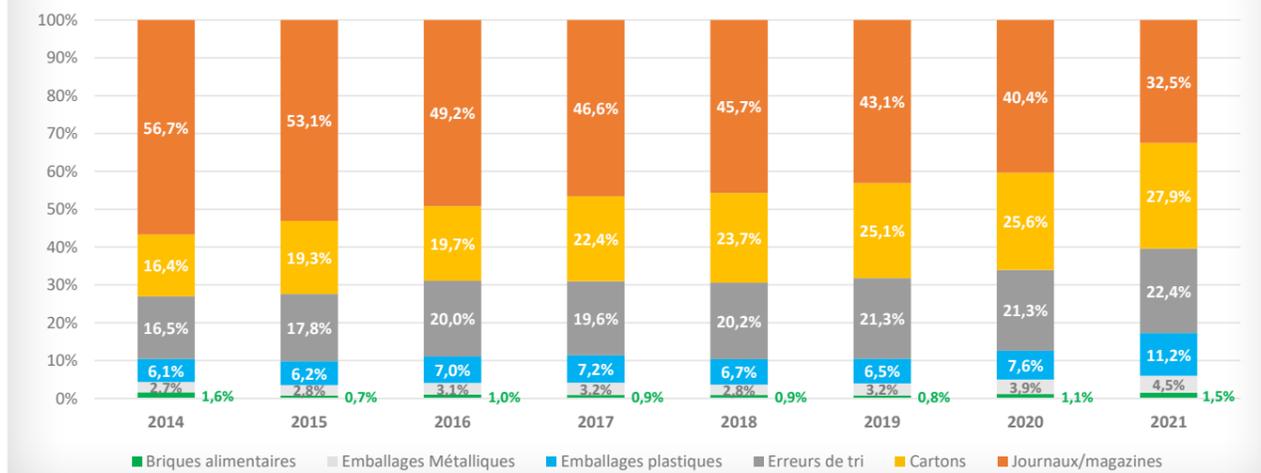
Cette hausse importante est à nuancer après une année 2020 très particulière (*fermeture des déchèteries au printemps 2020*). Néanmoins nous constatons une augmentation généralisée des d'apports de gravats, mobiliers et de végétaux, liés à la météo. A noter également, le développement des zones de réemploi en déchèterie (**23 tonnes détournées**).

		DETAIL DES TONNAGES COLLECTES EN DECHETERIES						
		2010	2014	2016	2019	2020	2021	Evolution/2020
Gravats	27%	32 250	37 441	38 033	39 460	32 014	44 936	40,4%
Végétaux	21%	42 189	30 973	30 610	29 252	27 327	35 020	28,2%
Encombrants	20%	33 601	38 945	35 957	31 674	29 646	33 103	17,6%
Bois	13%	8 394	16 900	17 624	19 332	17 460	21 182	21,3%
Meubles	5%	-	-	1 872	4 914	6 279	8 639	37,6%
Ferraille	4%	6 335	5 469	6 829	6 541	6 018	6 326	5,1%
DEEE*	3%	3 294	4 395	4 782	4 648	4 038	4 782	18,4%
Cartons	3%	3 098	3 089	3 334	3 952	3 421	4 448	30%
Placo-plâtre	<2%	-	1 102	1 318	1 726	1 581	2 006	26,8%
DDS**	<2%	800	1 090	1 295	1 432	1 188	1 373	15,6%
Pneus	<2%	292	376	530	786	685	861	25,6%
Huiles (alimentaires + vidange)	<2%	-	85	167	304	298	404	36%
Huisseries	<2%	-	-	-	80,5	112	120	7%
Amiante	<2%	188	101	82	91	41	72	73,7%
Batteries	<2%	55	56	41	41	47	66	38,5%
Plastiques durs et souples	<2%	-	162	144	46	55	58	5,4%
Piles	<2%	48	58	53	60	63	53	-16,7%
Caissons réemploi/ressourcerie***	<2%	-	-	1	6,0	0	23	-
Papiers, bouquins	<2%	-	145	102	29	24	19	-22%
Lampes, tubes fluorescents	<2%	2	10	11	14	13	17	34,6%
DASRI**	<2%	5	6	6	7,1	6,1	8,3	36,7%
Radiographies	<2%	-	-	-	3,9	3,2	4	24,9%
Cartouches d'encre	<2%	3	1,8	1	1,4	3,1	3,6	14,9%
Capsules nespresso	<2%	-	-	-	5,4	8,1	2,2	-73%
Polystyrène	<2%	-	26	29	5	0	0	-
Total		130 554	140 430	142 821	144 412	128 832	163 525	26,9%

*DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques | **DDS : Déchets Diffus Spécifiques | ***DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
 ****Caissons de réemploi/ressourcerie : Destinés au dépôt d'objets en bon état pouvant avoir une 2^{ème} vie

3 - FOCUS SUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

COMPOSITION DES PAPIERS ET EMBALLAGES MÉNAGERS (EN PAP ET PAV CUMULÉS)



ANALYSE

L'année 2021 a été marquée par l'entrée en vigueur de la simplification des consignes de tri le 1^{er} mai 2021 sur l'ensemble du territoire du VALTOM.

Sa mise en place a nécessité le détournement d'une partie des emballages ménagers sur les centres de tri **DELTA de Lansargues (34)** et **TRIVALO69 à Chassieu (69)** pendant la phase travaux de mars à août 2021.

La simplification des gestes de tri sur l'ensemble du territoire a permis de fortement augmenter la quantité de déchets collectés en bacs jaunes, avec **40 885 tonnes collectées en 2021 (contre 38 360 t. en 2020)** ce qui représente 3 kg/habitant supplémentaires (+6,8%/2020), tandis que ceux collectés dans le bac des ordures ménagères ont diminué d'1 kg/habitant, **mais les erreurs de tri représentent malgré tout, plus de 22,4% du gisement** pour un **coût estimé à environ 1,4 million d'euros par an**.

NB : Un incendie s'est déclaré sur le site de TRIVALO63 le 11 septembre 2021, détruisant la zone de stockage du centre de tri de Clermont-Ferrand, nécessitant le détournement temporaire d'une partie des déchets.

LE CONTENU ET LE DEVENIR DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN 2021



*PAP : Porte À Porte | *PAV : Point d'Apport Volontaire

COLLECTE

+1,2 kg/hab.
de verre collecté
/ à 2020

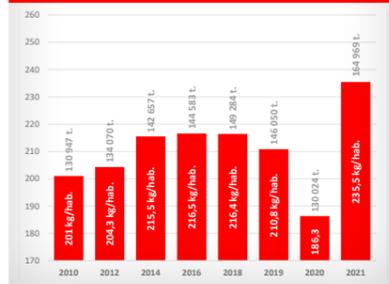
-2,3 kg/hab.
de déchets ménagers
résiduels / à 2020

+3,6 kg/hab.
de déchets d'emballages
/ à 2020

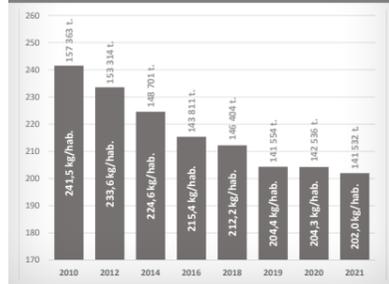
+49 kg/hab.
de déchets collectés
en déchèteries / à 2020

4 - LE BILAN DES COLLECTES

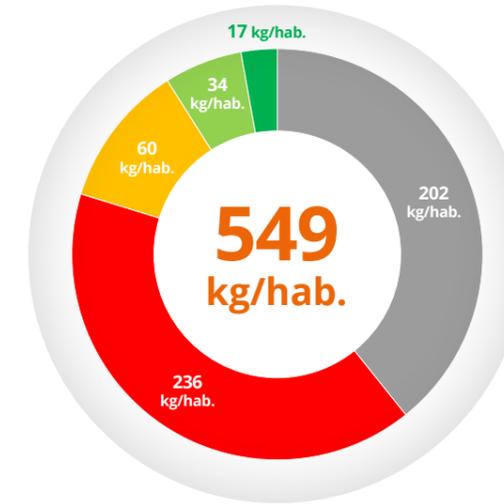
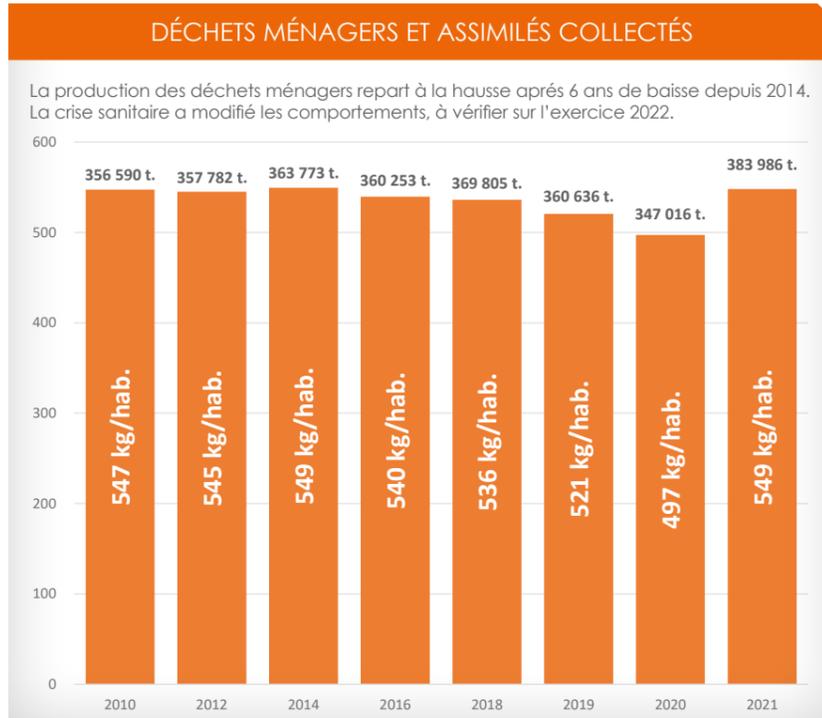
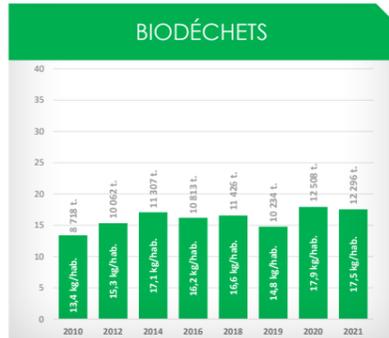
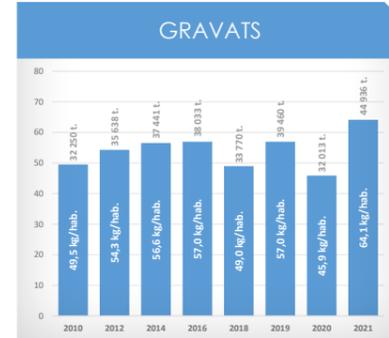
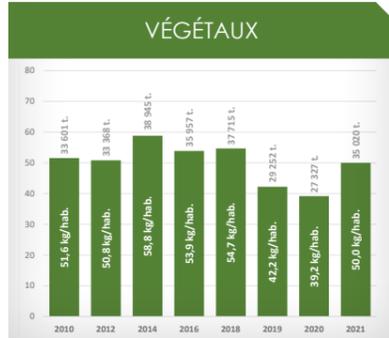
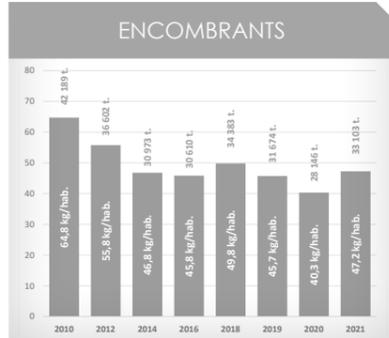
DÉCHETS ISSUS DE DÉCHÈTERIES*



DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS



COLLECTE SÉLECTIVE



ANALYSE

Nous constatons une forte hausse de production des déchets ménagers et assimilés à l'habitant **(+10,3%/à 2020)**. Cette hausse généralisée sur l'ensemble du territoire s'explique par une augmentation des apports en déchèteries **(+26%/2020)** en partie liée à la fermeture des déchèteries au printemps 2020.

Nous constatons également une baisse continue des déchets ménagers résiduels **(-1,1%/2020)** au profit de la collecte sélective **(+6,4%/2020)** des suites de la simplification des consignes de tri et une forte progression d'apports de végétaux **(+28%/2020)** et de gravats **(+39,6%/2020)** sur 2021 par rapport à 2020.

■ Déchets ménagers résiduels ■ Déchèterie ■ Emballages ménagers ■ Verre ■ Biodéchets

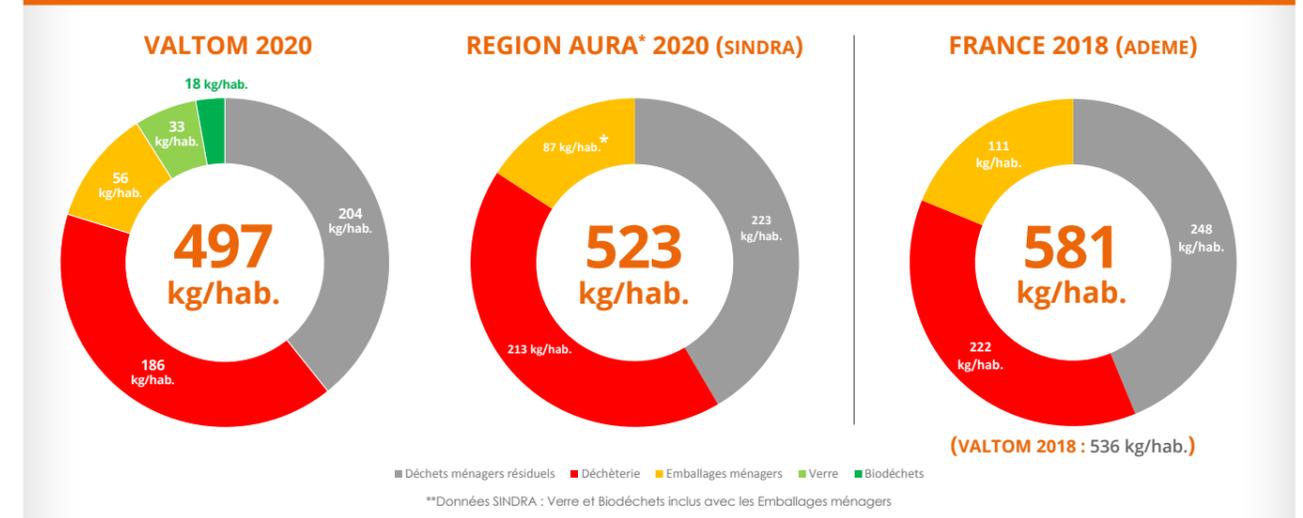
OBJECTIF

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, du 17 août 2015, fixe l'objectif pour 2030 d'une baisse de 15% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010 **(-45,1 kg/hab.)**.

RÉSULTAT

Sur le territoire du VALTOM, la production de déchets ménagers et assimilés a augmenté de **0,3%** par habitant depuis 2010 **(+1,7 kg/hab.)** alors que les déchets ménagers résiduels ont baissé de **-10%** **(-39,5 kg/hab.)**.

COMPARATIF DES DÉCHETS COLLECTÉS



COMPARATIF REGIONAL

DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : -26 kg/hab.
EMBALLAGES MÉNAGERS, VERRE ET BIODÉCHETS : +20 kg/hab.

*Auro : Région Auvergne-Rhône-Alpes

*Déchets issus de déchèteries : inclus textiles et huiles de vidange en point d'apport volontaire



TRANSFERT & TRANSPORT

12

centres de transfert
(incluant 1 privé)

83 425 t.

de déchets transitant
par un quai de transfert
VALTOM

+7,8%

de déchets transitant
par un quai de transfert
VALTOM / 2020

1 million

de km évités par an

TRANSFERT & TRANSPORT

1 - LE TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS

Les centres de transfert du VALTOM (et les privés) permettent de regrouper les déchets au plus près des lieux de collecte afin de les acheminer vers les sites de valorisation et de traitement, par l'intermédiaire de véhicules de plus grande capacité de transport.

Le conditionnement dans des caissons après compactage vise à réduire l'impact environnemental et les coûts liés au transport des déchets ménagers, ainsi qu'à optimiser les temps de collecte des collectivités adhérentes.

En 2021, les 12 centres permettent d'acheminer **45%** des déchets vers le pôle de valorisation Vernéa et le centre de tri TRIVALO63. Ils ont permis de **diviser par 4 le nombre de véhicules sur les routes** soit **une économie de plus d'1 million de km parcourus**.

Actuellement, ces centres de transfert sont exploités par les adhérents du VALTOM à l'exception de ceux de Issoire, Saint-Eloy-les-Mines et Courpière gérés par un prestataire privé.



RÉPARTITION DES TONNAGES TRANSFÉRÉS

TONNAGES TRANSITANT PAR UN CENTRE DE TRANSFERT

MÉNAGERS RÉSIDUELS **65 762** EMBALLAGES MÉNAGERS **17 663**

TRANSFERT VALTOM **83 425**

EXUTOIRES **45%**

TONNAGES EN APPORTS DIRECTS VIA LA COLLECTE

MÉNAGERS RÉSIDUELS **75 770** EMBALLAGES MÉNAGERS **24 180**

99 950

55%



2 - LE TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS

Une plus grande partie des déchets ménagers collectés par les collectivités adhérentes transite par des centres de transfert du VALTOM des suites de la suppression de deux centres de tri lié à la simplification des consignes de tri :

TRANSPORT DES DECHETS COLLECTES					
COLLECTIVITES	CENTRE DE TRANSFERT	EXPLOITANT	TRANSPORTEUR	TONNAGES ET PART TRANSFÉRÉE	TOTAL TRANSITANT
SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE	Riom + Vertaizon	Syndicat du Bois de l'Aumône	Syndicat du Bois de l'Aumône	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 14 578 8 790 COLLECTE SÉLECTIVE : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 4 578 3 998 62% 53%	19 156 TONNES
SICTOM DES COMBRAILLES	Saint Eloy les Mines	SUEZ ENVIRONNEMENT	SUEZ ENVIRONNEMENT	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 4 317 COLLECTE SÉLECTIVE : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 239 175 100% 39%	4 556 TONNES
SICTOM DES COUZES	Saint Diéry	SICTOM des Couzes	PAPREC AUVERGNE	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 6 537 56 COLLECTE SÉLECTIVE : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 1 615 123 99% 93%	8 152 TONNES
CC THIERS DORE ET MONTAGNE	Courpière	CC TDM	CLAUSTRE ENVIRONNEMENT	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 2 227 COLLECTE SÉLECTIVE : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 625 100% 100%	2 852 TONNES
CC THIERS DORE ET MONTAGNE	Thiers	CC TDM	TRANSPORTS COMBRONDE	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 5 356 61 COLLECTE SÉLECTIVE : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 1 485 99% 100%	6 841 TONNES
CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ	Ambert	CC ALF	MULTI TRANSPORT	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 5 536 COLLECTE SÉLECTIVE : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 1 846 100% 100%	7 382 TONNES
SICTOM ISSOIRE BRIOUE	Issoire (X2) + Lempdes sur Allagnon	SICTOM ISSOIRE BRIOUE + PRAXY	SICTOM ISSOIRE BRIOUE + PRAXY	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 18 568 2 166 COLLECTE SÉLECTIVE : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 5 611 11 90% 99%	24 178 TONNES
SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD	Saint Ours	SICTOM Pontaurum Pontgibaud	PAPREC AUVERGNE	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 4 053 COLLECTE SÉLECTIVE : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 597 930 100% 72%	4 650 TONNES
SMCTOM HAUTE DORDOGNE	Saint Sauves d' Auvergne	SMCTOM Haute Dordogne	SMCTOM Haute Dordogne + PAPREC AUVERGNE	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 4 591 COLLECTE SÉLECTIVE : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 1 067 123 100% 92%	5 657 TONNES
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE		Apports directs vers les sites de valorisation et de traitement		DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 64 696 COLLECTE SÉLECTIVE : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 18 308 APPORTS DIRECTS APPORTS DIRECTS	0
TOTAL TRANSFÉRÉ				83 425 tonnes (+7,8% par rapport à 2020)	

VALORISATION & TRAITEMENT

49

déchèteries
sur le territoire
du VALTOM

164 969 t.

de déchets
collectés
en déchèteries

43 %

des déchets ménagers
collectés
en déchèterie

6

plateformes
de valorisation
des végétaux

35 020 t.

de végétaux valorisés
en plateformes

88,7 %

de déchets ménagers
valorisés
sur le territoire

1

pôle multifilières
de valorisation
Vernéa

212 231 t.

de déchets valorisés
sur le pôle Vernéa

80 %

de valorisation
sur le pôle
Vernéa

3

installations
de stockage de déchets
non dangereux
en activité

108 829 t.

de déchets
non dangereux
enfouies

-82 %

de déchets ménagers
et assimilés non inertes
enfouis par rapport
à 2010

La gestion des déchets est hiérarchisée selon la directive cadre européenne du 19 novembre 2008 : prévention, préparation au réemploi, recyclage, valorisation (matière, organique et énergétique) et élimination.

1 - LA PRÉVENTION

La prévention se définit par l'ensemble des mesures permettant de réduire la quantité de déchets et leur nocivité, diminuant ainsi la pression des activités humaines sur l'environnement.

Elle est traitée en page 18.

2 - LE RÉEMPLOI

Le réemploi désigne toute opération par laquelle des substances, matières ou produits devenus des déchets sont utilisés de nouveau. Elle concerne notamment une partie des articles textiles collectés dans des colonnes placées en déchèteries ou sur la voie publique, qui sera revendue dans des friperies, donnée à des associations, transformée en chiffons et pour une part résiduelle enfouie ou incinérée. En 2021, **1 413 tonnes** de déchets textiles ont été collectées (**legère hausse constatée en 2021 +0,4 kg/hab.**). Ces textiles ont ensuite été valorisés par des associations de réinsertion (**Emmaüs, Mains ouvertes,...**).

Le développement des recycleries et des zones de réemploi en déchèteries permet également de donner une seconde vie à nos déchets et de diminuer leur coût de traitement.

5 recycleries sont présentes sur notre territoire :

- Jerecycle Parc à Clermont-Ferrand, créée en 2012.
- Récup Dore Solidaire à Ambert, créée le 12 novembre 2012.
- Ressourcerie La Remise à Saint-Maurice-près-Pionsat, créée en 2014.
- Ressourcerie L'Ent'Remise des Ancizes-Comps, créée fin 2015.
- Ressourcerie du Pays d'Issoire à Issoire, créée en mars 2017.

3 - LE RECYCLAGE

Le recyclage désigne toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

LES HUILES USAGÉES

Les **435 tonnes** d'huiles collectées en apport volontaire et en déchèteries ont subi une opération de régénération qui consiste à les raffiner en extrayant les contaminants, produits d'oxydation et additifs.

LE VERRE

Le verre est recyclable à **100%** et à l'infini sans altérer ses caractéristiques physiques. La collecte séparée du verre est une de celles qui a le taux de captage le plus important auprès des usagers, 7 emballages sur 10 sont effectivement collectés. Nos performances progressent (**+1,2 kg/hab. / à 2020**). Continuons nos efforts.

4 - LA VALORISATION MATIÈRE

LES PAPIERS ET EMBALLAGES MÉNAGERS

Les déchets d'emballages ménagers, envoyés en mélange en centre de tri, sont séparés en diverses catégories de matériaux afin d'être envoyés dans les différentes filières de valorisation matière.

Les matériaux les plus collectés sont les cartons, journaux et magazines (**60,4%**), puis les matières plastiques (**11,2%**), les métaux (**4,5%**) et les briques alimentaires (**1,5%**). Les erreurs de tri (**environ 22,4% : de 12% à 29% selon les collectivités**) sont valorisées énergétiquement sur le pôle multifilières Vernéa. Au total, elles représentent un surcoût pour la collectivité d'environ 1,4 million d'euros par an, car elles subissent un double traitement.

LES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

Les collectivités et le VALTOM cherchent à valoriser au maximum les déchets collectés en organisant le tri sur les déchèteries, et en choisissant, quand cela est possible, des filières de valorisation maximisant le réemploi, le recyclage ou la valorisation (matière, organique ou énergétique).

Les différents types de déchets valorisables sont envoyés dans des filières spécifiques :

TYPE DE VALORISATION	TONNAGES DES DÉCHETS VALORISABLES	
	FILIÈRE	TONNAGE
Utilisés en couche de fondation routière ou pour les installations de stockage comme matériaux d'exploitation	Gravats	44 936 TONNES
Broyage puis valorisation en chaufferie ou en fabrication de panneaux de particules	Bois	21 181 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Ferraille	6 326 TONNES
Recyclage des matériaux valorisables et incinération d'une partie résiduelle	DEEE*	4 782 TONNES
Valorisation en papeterie (cartons ou papiers d'essuyage)	Cartons	4 448 TONNES
Recyclage en placoplâtre	Placoplâtre	2 006 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Meubles	1 639 TONNES
Broyés puis valorisés en matière première secondaire	Pneus	861 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Huisseries	120 TONNES
Valorisation matière et élimination d'une partie résiduelle	Batteries	66 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Plastiques durs	58 TONNES
Valorisation matière et élimination d'une partie résiduelle	Piles	53 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Papier et bouquins	19 TONNES
Recyclage des matériaux valorisables et stockage d'une partie résiduelle	Lampes et tubes fluorescents	17 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Radiographies	4 TONNES
Réutilisation	Cartouches d'encre	4 TONNE
Recyclage en matière première secondaire	Capsules Nespresso	2 TONNES
TOTAL DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES ORIENTÉS VERS LA VALORISATION MATIÈRE		86 522 TONNES

ANALYSE

Les filières de valorisation en déchèteries ne cessent de se diversifier et permettent ainsi une collecte plus importante des déchets produits par les ménages. Le déploiement des bennes de l'éco-organisme Eco-mobilier, en charge de la filière meuble dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) depuis juin 2015 (**39 déchèteries actuellement équipées sur 49**) a permis de détourner **1 639 tonnes en 2021**. La collecte d'huisseries en place depuis 2019 sur la communauté de communes Ambert Livradois Forez, se stabilise (**+7% / à 2020**). Ainsi, ce dispositif a été décliné sur le Syndicat du Bois de l'Aumône et la communauté de communes Thiers Dore et Montagne, à ce jour 7 déchèteries du territoire disposent de ce dispositif.

*DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

VALORISATION & TRAITEMENT

35 020 t.

de végétaux issus
de déchèteries

5 449 t.

de végétaux issus
des communes

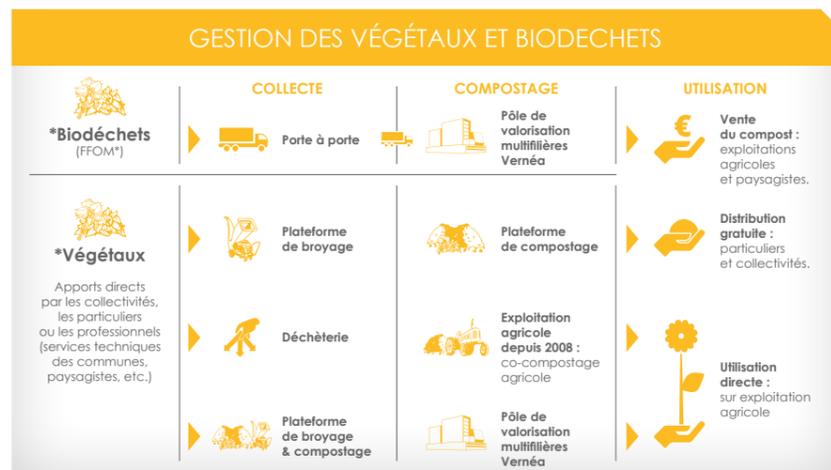
19

agriculteurs partenaires
pour le co-compostage

4 150 t.

de broyat valorisées
en co-compostage

5 - LA VALORISATION ORGANIQUE



Le VALTOM valorise l'ensemble des végétaux collectés en déchèteries (35 020 t) ou apportés par les communes (5 449 t) directement sur les plateformes ainsi que la FFOM* issue de la collecte de biodéchets de Clermont Auvergne Métropole, du SBA et de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez. Le VALTOM assure par le biais des marchés publics les prestations d'enlèvement, de broyage, de chargement, de transport et de compostage.

6 - LA VALORISATION ENERGETIQUE

Différents modes de traitement permettent la valorisation énergétique des déchets du VALTOM :

la valorisation électrique du biogaz généré par le stockage sur l'ISDND* de Puy-Long, l'incinération des déchets avec récupération d'énergie et la méthanisation des biodéchets sur le pôle Vernéa.

LES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Sur les 141 532 tonnes de déchets ménagers résiduels entrées en 2021 sur le pôle multifilières Vernéa, environ 63%, soit 89 165 tonnes correspondant à la partie sèche, ont été incinérées, tandis que les 37% restants ont été stabilisés puis orientés vers le site de stockage de Puy-Long.

LES DASRI

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont collectés essentiellement en déchèteries et en pharmacies, dans des conteneurs spécifiques fournis le plus souvent par les pharmacies. Les 8,3 tonnes collectées en déchèteries en 2021 ont été incinérées sur le site de Bayet dans l'Allier, seule unité de valorisation des DASRI autorisée en Auvergne.

LES DDS

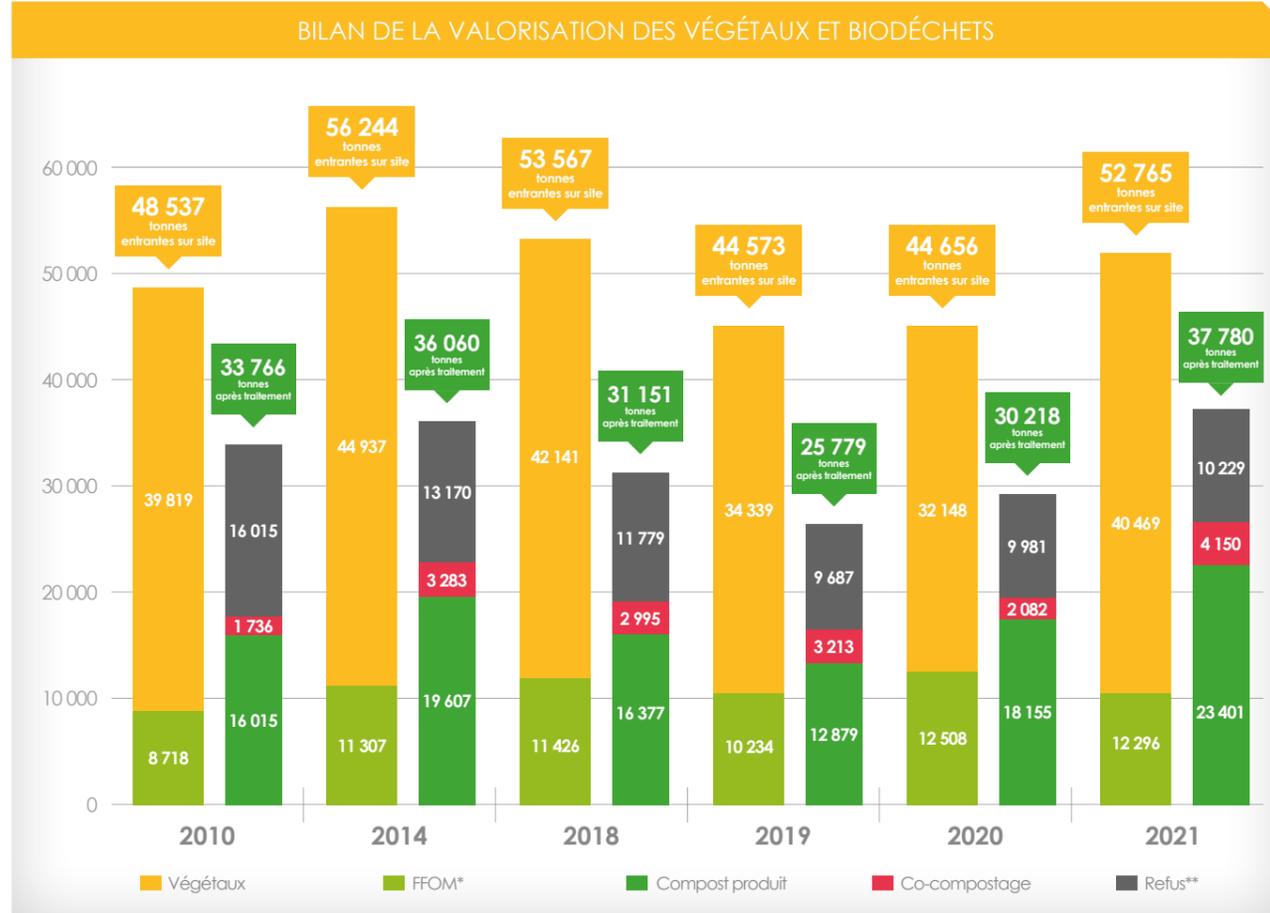
Un Déchet Diffus Spécifique (DDS) est un déchet ménager issu de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un produit utilisé, usagé ou périmé (que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu). Un DDS provient donc principalement des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage des ménages. Les 1 373 tonnes de DDS sont traitées majoritairement par incinération avec récupération d'énergie (ratio à l'habitant : -15% / à 2020).

LES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Sur l'année 2021, ce sont 28 573 tonnes d'encombrants, issues des déchèteries, qui ont été triées, broyées et traitées par incinération pour être valorisées sous forme d'électricité (+19% / à 2020).

LES BIODECHETS

La totalité de la collecte en porte-à-porte des biodéchets de Clermont Auvergne Métropole et du Syndicat du Bois de l'Aumône a été valorisée par méthanisation sur le pôle multifilières de valorisation Vernéa. Les 976 000 m³ de biogaz (CH₄ : 54%) produits par le méthaniseur du pôle Vernéa et les 3 251 000 m³ de biogaz (CH₄ : 41,5%) produits par l'ISDND de Puy-Long ont été valorisés en 10 228 Mwh d'électricité (-7,6% / à 2020).



* Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

**Les refus sont valorisés en biomasse (bois), en énergie, ou stockés



Centrale de valorisation du biogaz de l'ISDND de Puy-Long

*Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux

VALORISATION & TRAITEMENT

63 100

habitants
éclairés

5 442 t.

de compost
commercialisées

3,6 km

de routes construites

4 884 t.

de métaux
valorisés

7 - LE POLE MULTIFILIERES DE VALORISATION VERNEA

212 231 tonnes de déchets traitées
93% issues du VALTOM

En valorisant **80%** des **212 231 tonnes** entrantes, le pôle multifilières de valorisation Vernéa confirme ses performances techniques (**taux de disponibilité : 87,4% en 2021 contre 88,3% en 2020**).

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (**ICPE**), le pôle est soumis à une réglementation très stricte et fait l'objet d'une surveillance continue par l'exploitant SUEZ, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (**DREAL**) et le VALTOM afin de s'assurer du bon fonctionnement de celui-ci.

Les analyses en continu des émissions permettent de rendre compte de l'impact de l'activité sur le milieu environnant (**données consultables sur le site www.valtom63.fr**) et une Commission de Suivi de Site (**CSS**) est réunie au moins une fois par an sous la responsabilité du Préfet. Le VALTOM a également mis en place des actions de surveillance :

- **9 avril et 5 octobre : Visites d'expertise complète de l'installation** effectuées par la société SAGE SERVICES (**choisie par le VALTOM pour le suivi du site**). Il ressort de ces visites une installation bien entretenue et conforme au cahier des charges.
- **Du 22 au 24 mars : Contrôle inopiné du VALTOM sur les rejets atmosphériques** de l'installation, visant à vérifier son bon fonctionnement. Résultats conformes, de même que ceux issus du contrôle inopiné de la DREAL en date du 2 septembre. Le VALTOM contrôle tous les déchets entrants et sortants du site et gère les ponts bascule (près de 42 000 enregistrements en 2021).
- **28 septembre : Réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**, qui a examiné les rapports annuels 2020 de Vernéa et du VALTOM.
- **28 septembre : Réunion de la Commission Consultative Financière**, qui a examiné le rapport annuel financier 2020 de Vernéa.

Depuis **mars 2015**, une station ATMO de mesure de la qualité de l'air est installée à proximité.

RESULTATS DE VALORISATION

80%

des déchets entrants
sur le pôle Vernéa
valorisés

21%

de valorisation matière

3%

de valorisation biologique

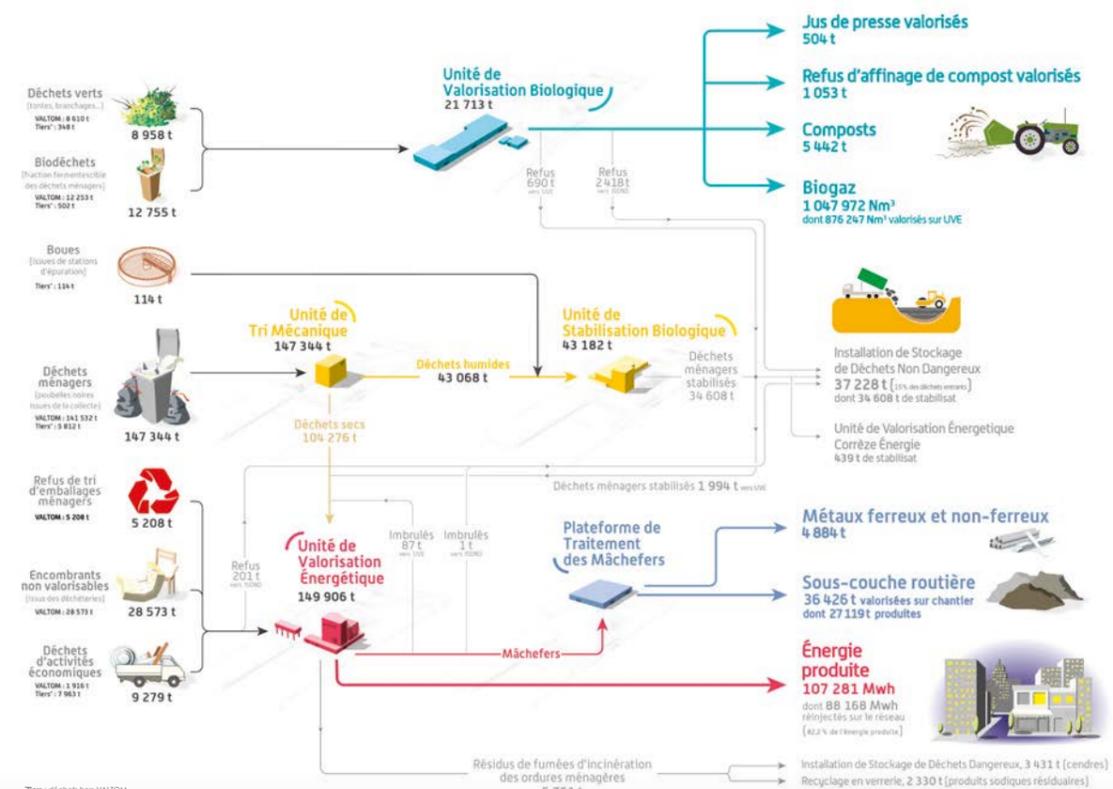
56%

de valorisation énergétique

20%

de déchets enfouis

SCHÉMA DES FLUX TRAITÉS EN 2021 SUR LE PÔLE MULTIFILIERES DE VALORISATION VERNEA



RESULTATS DES RAPPORTS D'EMISSIONS EN 2021

CONCENTRATION DE DIOXINES ET FURANNES (ng I-TEQ/Nm³ à O₂ sur sec)



ANALYSES DES MÉTAUX EN mg/Nm³ (Sb,As,Pb,Cr,Co,Cu,Mn,Ni,V*)



*Sb,As,Pb,Cr,Co,Cu,Mn,Ni,V,PM10,NO₂ : Antimoine (Sb), Arsenic (As), Plomb (Pb), Chrome (Cr), Cobalt (Co), Cuivre (Cu), Manganèse (Mn), Nickel (Ni), Vanadium (V), Particules fines (PM10), Dioxyde d'azote (NO₂)

Actualités ...

Alimentation du futur réseau de chaleur urbain de Clermont Auvergne Métropole (université, CHU, bailleurs sociaux...) par le pôle Vernéa et injection du Biogaz issu du méthaniseur prévu en 2023.



VALORISATION & TRAITEMENT

3
ISDND
en activité

-62%
de déchets non inertes
stockés / à 2010

+35%
de déchets ménagers
enfouis en ISDND / à 2020

3
ISDND en
post-exploitation

8 - LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DECHETS NON-DANGEREUX (ISDND)

En 2020, le VALTOM dispose de 3 ISDND en activités à Ambert, Clermont-Ferrand et Saint-Sauves-d'Auvergne destinées à recevoir principalement les déchets des usagers, mais également ceux des professionnels (Déchets d'Activités Economiques). 2 ISDND situées à Miremont et Saint-Diery ont été fermées en mars 2015 et mars 2017.

Les catégories de déchets acceptables dans ces sites sont définies réglementairement : ce sont des déchets ultimes (non valorisables) et non dangereux.

Le VALTOM a pour objectif de limiter les apports de déchets bruts de la part des professionnels, et leur impose de trier ou faire trier leurs déchets conformément à la loi (tri 5 flux).

171 contrôles ont été réalisés par le VALTOM et ses prestataires pour **23 pénalités** d'apport pour déchets non conformes, d'un montant total de **16 100 €**.

Seuls les déchets non valorisables sont orientés vers les différents sites de stockage.

TONNAGES DES DECHETS MENAGERS STOCKES EN 2021

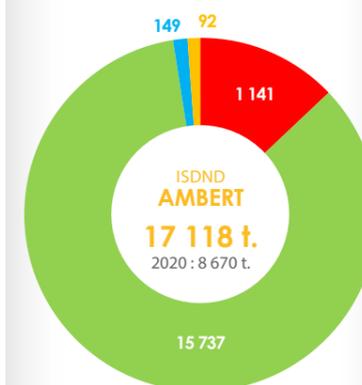
COLLECTIVITÉS	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS	ENCOMBRANTS ISSUS DE DÉCHETERIE	RTCS*	STABILISAT	TOTAL 2021	TOTAL 2020	EVOLUTION 2021/2020	GRAVATS NON VALORISÉS EN ISDI	GRAVATS VALORISÉS EN ISDND
Clermont Auvergne Metropole	0	334	79	15 195	15 609	11 176	4 433	0	2 561
Communauté de communes Thiers Dore et Montagne	0	100	10	1 781	1 891	1 416	475	0	0
SICTOM des Combrailles	0	33	1	1 014	1 048	712	336	779	0
SICTOM des Couzes	0	73	7	1 549	1 629	1 226	403	0	212
SICTOM Issoire Brioude	0	1 134	13	4 870	6 017	4 471	1 546	0	0
SICTOM Pontaumur Pontgibaud	0	88	2	952	1 042	786	256	0	83
Communauté de communes Ambert Livradois Forez	0	1 141	6	1 300	2 447	2 011	436	0	1 691
SMCTOM Haute-Dordogne	0	1 416	5	1 078	2 500	1 923	576	0	1 150
Syndicat du Bois de l'Aumône	0	395	26	5 503	5 924	4 227	1 698	0	1 851
TOTAL 2021	0	4 715	149	33 243	38 108	-	10 159	779	7 548
TOTAL 2020	0	4 369	465	23 114	-	27 948	-	910	5 815

*RTCS : Refus de Tri issus de la Collecte Selective

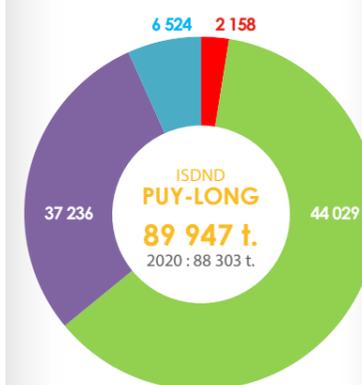
ANALYSE

En 2021, nous enregistrons une forte hausse de **36%/2020** (hors gravats) de déchets ménagers orientés vers une installations de stockage de déchets non dangereux, hausse essentiellement due à la production de stabilisat (**43%/2020**), qui s'explique par l'arrêt du Tri Mécanique Biologique du pôle Vernéa sur la période du 23 mars au 30 juin 2020 lié à la pandémie de COVID 19.

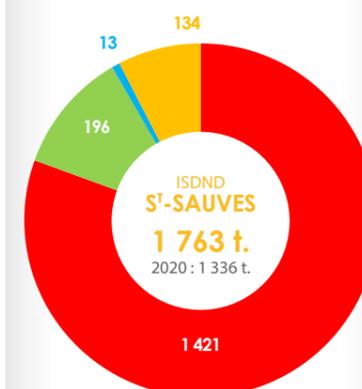
TONNAGES STOCKÉS



AP 2027 : 20 000 TONNES



AP 2025 : 90 000 TONNES



AP 2027 : 10 500 TONNES

- Encobranants
- DAE / refus de tri
- Refus de process Vernéa
- Déchets municipaux et d'assainissement
- Amiante

EVOLUTION DES TONNAGES STOCKÉS



OBJECTIF

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, reprise par le SRADDET*, impose une réduction de 50% des tonnages de déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2025 par rapport à 2010.

De 2010 à 2021, le VALTOM et ses collectivités adhérentes ont réduit de **62%** la quantité de déchets stockés dans les installations du territoire (**-82% pour les déchets ménagers**).

Les objectifs réglementaires 2025 sont aujourd'hui largement atteints et font du VALTOM un des pionniers de la région sur ce sujet.

ACTUALITES DES ISDND

Lancement des travaux de centrales photovoltaïques :

Site	Miremont	Ambert	Puy Long	Culhat	Total
Emprise au sol du projet	2 ha	3 ha	10 ha	3 ha	18 ha
Production électrique générée	1,9 GWh/an	2,5 GWh/an	9,5 GWh/an	4,2 GWh/an	18,1 GWh/an
Équivalent en consommation d'électricité (hors chauffage)	960 hab.	1 300 hab.	4 750 hab.	2 140 hab.	9 150 hab.

Montant des travaux : 16 M€.

Actualités ...

Les travaux de l'installation de Miremont sont presque finalisés, elle sera mise en service début 2022 et son inauguration est prévue courant juillet.

Les Trois autres centrales Clermont-Ferrand (Puy-Long), Ambert et Culhat seront mises en service en 2023.



*SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

9 - LES MODES DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT

DÉCHETS MÉNAGERS TRAITÉS (EN TONNES)							TAUX DE VALORISATION 2021	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réemploi ■ Valorisation matière ■ Stockage ■ Recyclage ■ Valorisation énergétique ■ Valorisation biologique
2010	2014	2016	2018	2019	2020	2021		
157 363	148 700	143 811	146 404	141 554	142 536	141 532	20% 51% 25%*	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS
53 771	69 386	74 787	73 699	81 742	71 843	93 599	0,1% 73,6% 3,9% 22,4% 0,02%	DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES : ferraille / cartons / bois / pneus / piles / batteries / lampes, tubes / cartouches / DEEE / placoplâtre, gravats, etc.
41 038	42 072	41 473	41 201	40 640	39 185	41 861	78% 22%	DÉCHETS D'EMBALLAGES MÉNAGERS
39 819	38 945	35 957	37 715	29 252	27 327	35 020	99% 0,5% 0,5%	VÉGÉTAUX
42 189	30 973	30 610	34 383	31 674	28 146	33 103	24% 60% 17%	ENCOMBRANTS
18 132	19 036	19 573	21 490	22 159	22 787	23 726	100%	VERRE
8 720	11 307	10 813	11 426	10 234	12 508	12 296	34% 41% 18%	BIODÉCHETS
800	1 035	1 295	1 358	1 432	1 188	1 373	46% 54%	DDS
89	1 414	1 670	1 710	1 605	1 142	1 413	58% 31% 10% 1%	TEXTILES
303	183	259	412	337	348	435	36% 64%	HUILES USAGÉES
5	6	6	7	7	6	8	100%	DASRI
362 229	363 057	360 253	369 805	360 636	347 016	384 366		TOTAL
569,6	548,4	539,6	536,1	520,6	497	549		TOTAL EN KG/HAB
38%	81%	80%	87%	88,3%	89,7%	87,8%		TAUX DE VALORISATION

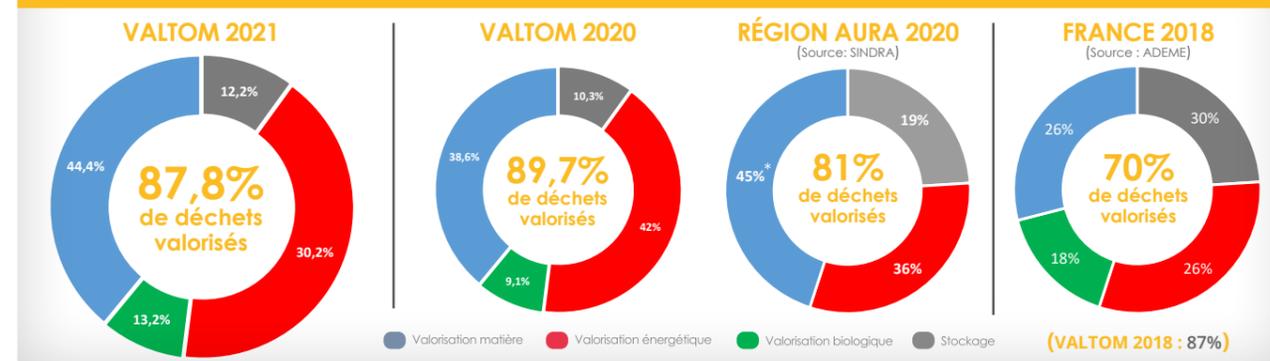
*Déchets ménagers résiduels humides stabilisés avant stockage (perte de 30 à 40% d'eau).

EVOLUTION DES MODES DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT



*valorisation biologique incluse

COMPARAISON DES RESULTATS DE VALORISATION



*Données SINDRA : valorisation biologique incluse dans la valorisation matière.

OBJECTIF

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 impose un taux de valorisation matière et organique de **65% en 2025** pour les déchets non-dangereux et non inertes. Le VALTOM est à **55,8% avec les inertes** et à **51,8% sans les inertes (+9,8% / à 2020)**, augmentation liée à une forte production de végétaux. Le VALTOM se situe en-dessous de la moyenne de la région AURA pour le stockage (-8,7%) et au dessus pour la valorisation énergétique (+6%) ainsi que pour la valorisation matière (+2,7%). Avec **87,8%** de valorisation, le VALTOM confirme son niveau de performance malgré une baisse sur l'année 2021 (-1,9% / à 2020) expliqué par l'arrêt du tri mécanique du pôle Vernéa pendant le confinement 2020 lié à la pandémie de COVID-19.

INDICATEURS FINANCIERS

115 € HT/t.
pour la tarification
des déchets ménagers
incinérés

**IMPACT
DE LA
TGAP***

**HAUSSE
DES RECETTES
MATÉRIAUX**

32,16 € HT
pour la contribution
VALTOM à l'habitant

+5 € HT/t.
pour l'incinération
par rapport à 2020

+78 %
entre 2020 et 2021

68,70 € HT/hab.
pour le coût complet
VALTOM

+12 € HT/t.
pour le stockage
par rapport à 2020

+3,80 € HT/hab.
entre 2020 et 2021

*TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

INDICATEURS FINANCIERS

1 - LE COÛT DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

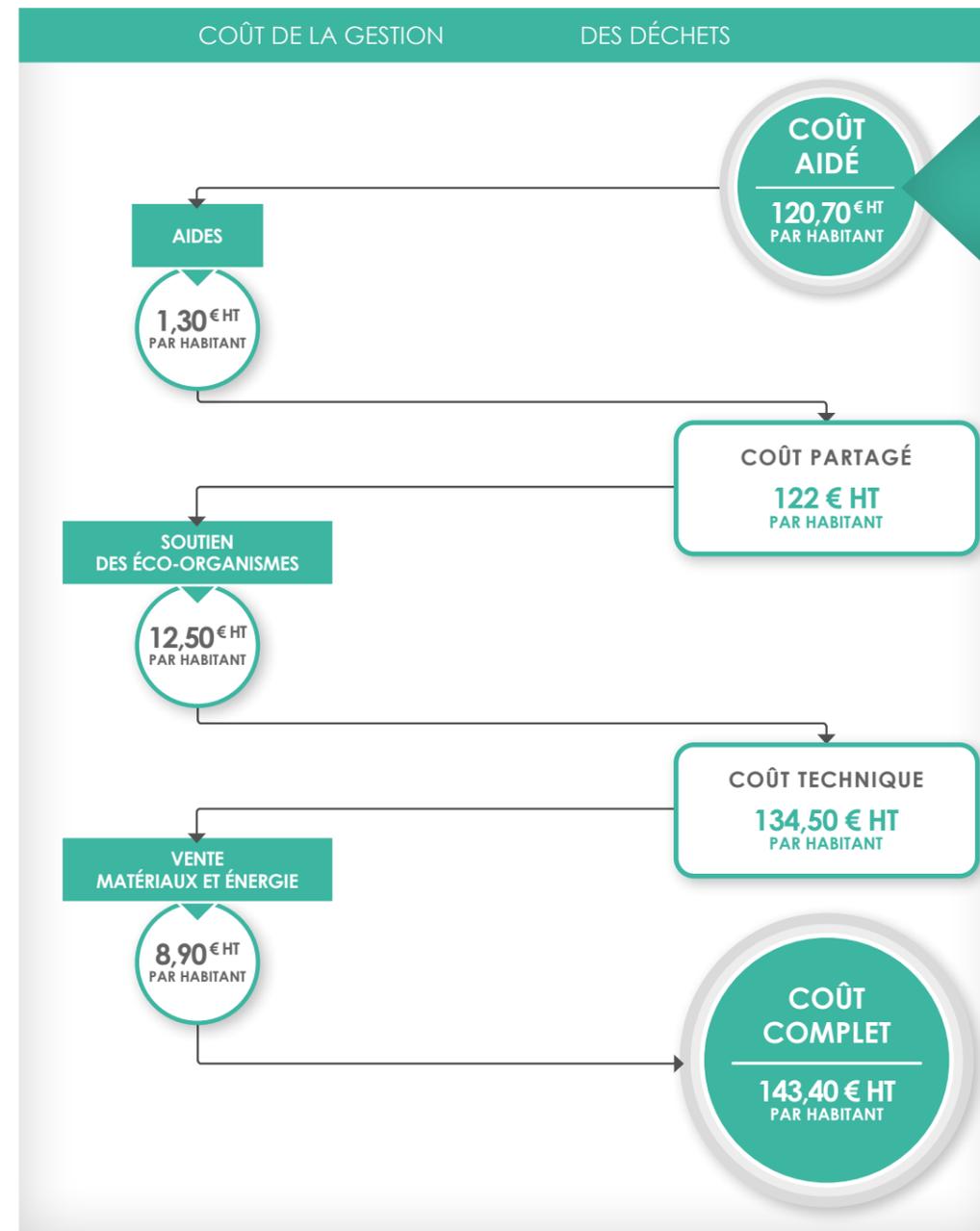
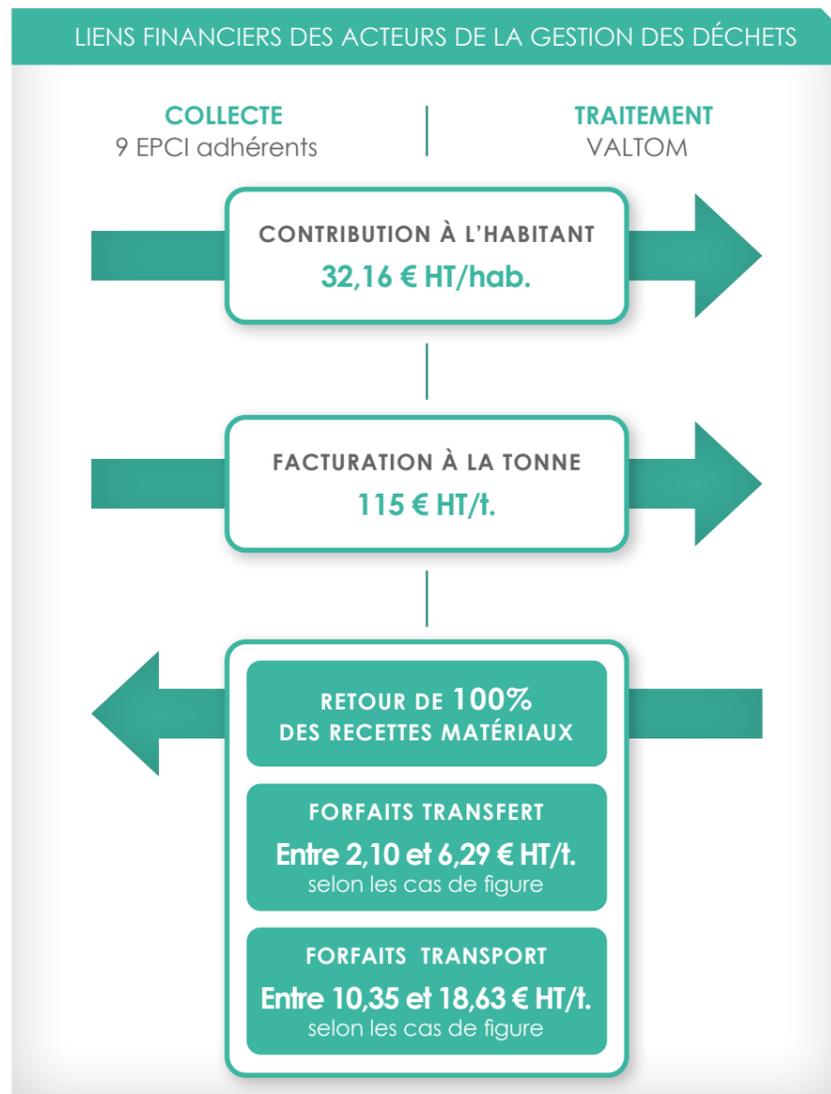
En 2021, la contribution à l'habitant du VALTOM s'élève à **32,16 € HT**, et la facturation à la tonne à **115 € HT**, soit une **évolution respectivement de 1 et 7% par rapport à 2020**. La contribution à l'habitant, dans sa logique de mutualisation, couvre les dépenses fonctionnelles et financières du VALTOM, les frais de transfert et de transport ainsi que les charges liées à la valorisation et au traitement (*collecte sélective, déchèterie, végétaux...*) et 50% de l'annuité liée au remboursement des investissements du pôle Vernéa. La facturation à la tonne, qui se veut incitative, concerne les OMR*, RTCS* et DEM* et englobe les 50% restants de l'annuité du pôle Vernéa.

Le coût complet de la gestion des déchets (*collecte + valorisation*) s'établit à **143,40 € HT/hab.** (**138,60 € HT/hab. en 2020**), soit **+ 3,5%** en 2021, principalement liés à l'impact de la TGAP*.

Dans le même temps, les ventes de matériaux et d'énergie ont fortement augmenté, passant en 2021 à **8,90 € HT/hab.** (**5 € HT/hab. en 2020**), soit **+ 78%**, maintenant ainsi l'évolution du coût aidé à **120,70 € HT/hab.** en 2021 (**119,90 € HT/hab. en 2020**), soit **+ 0,7%**.

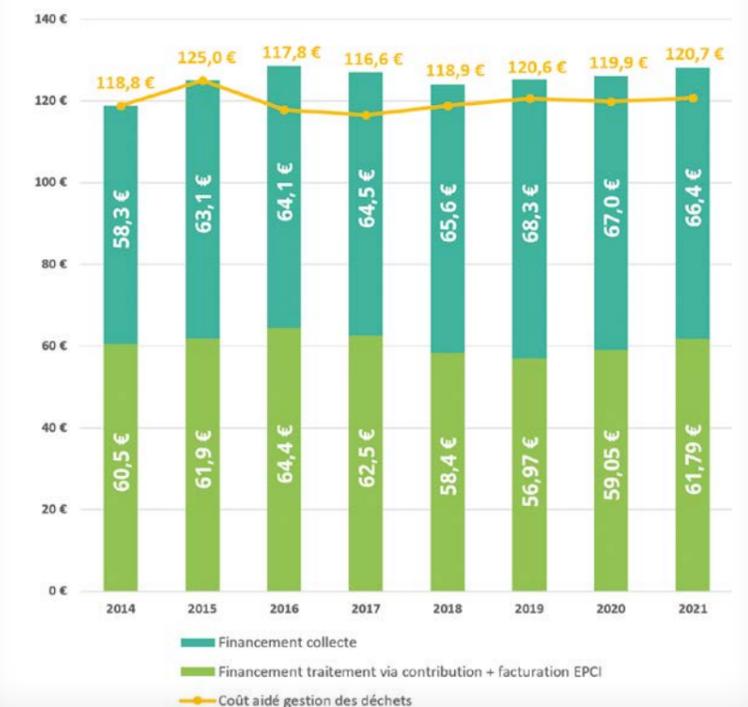
Ce coût est couvert par la TEOM, la REOM, la facturation des professionnels et la RS à 109% pour le VALTOM (104% en moyenne en région AURA en 2020, 103% au niveau national).

Pour information, le coût moyen aidé régional de la gestion des déchets s'établit en 2020 à 96,20 € HT/hab. (98 € HT/hab. au niveau national selon les données du référentiel ADEME 2018).



*TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
**REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

EVOLUTION DE LA PARTICIPATION PAR AN ET PAR HABITANT DU FINANCEMENT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DU VALTOM



*OMR : Ordures Ménagères Résiduelles | *RTCS : Refus de Tri de la Collecte Sélective
**DEM : Déchet Encombrant des Ménages | *TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

INDICATEURS FINANCIERS

2 - LA STRUCTURE DES CHARGES DU VALTOM

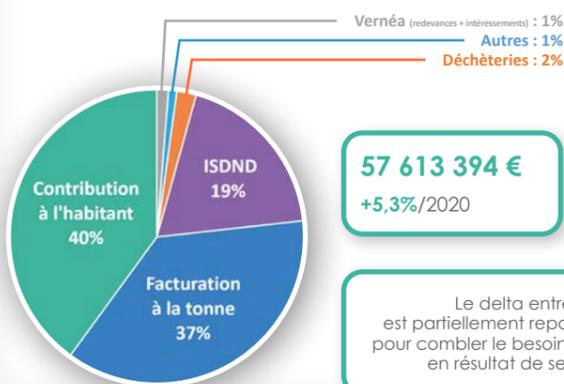
EN FONCTIONNEMENT

Les recettes du VALTOM sont principalement composées de la contribution à l'habitant (32,16 € HT), de la facturation à la tonne des déchets ménagers (115 € HT) et des déchets des activités économiques.

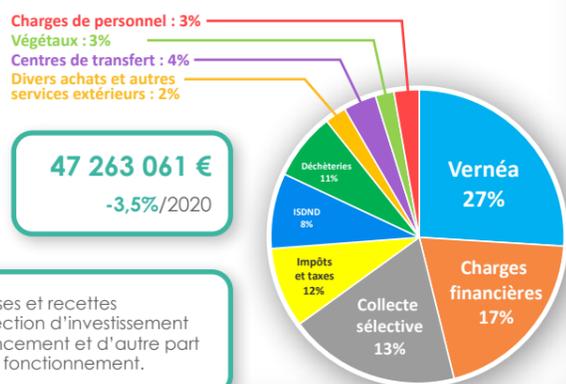
Si le pôle Vernéa est le principal poste de dépenses, il est à noter la part importante des impôts et taxes qui représentent 12%* de l'ensemble des dépenses réelles mais s'élèvent à 15%* ramenés aux dépenses hors charges financières et charges de personnel.

RECETTES ET DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



EN INVESTISSEMENT

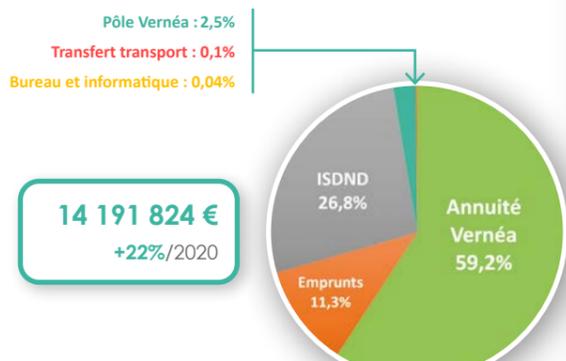
Les recettes réelles d'investissement de 5,2 M € sont constituées d'un emprunt pour financer les travaux des ISDND, des centres de transfert et les aménagements de la turbine du pôle Vernéa dans le cadre du projet de Réseau de Chaleur Urbain de Clermont Auvergne Métropole.

RECETTES ET DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

COMPOSITION DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



COMPOSITION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



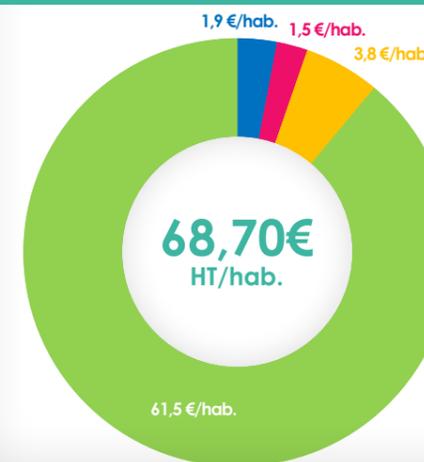
*Contre respectivement 9 et 11% en 2020

3 - LE COÛT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

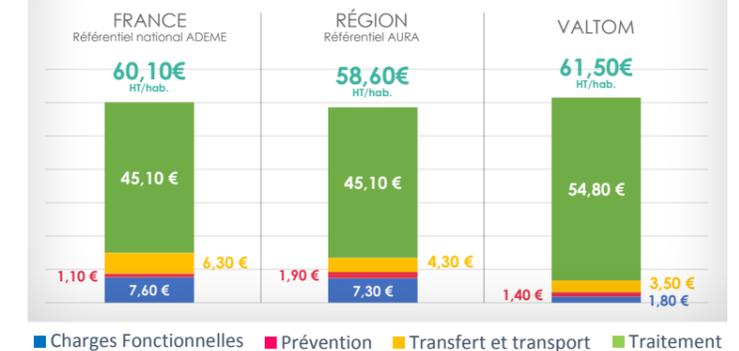
UN COÛT POUR PLUS DE PRÉVENTION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS

La hausse du coût complet entre 2020 (pour rappel : 61,60 € HT/hab.) et 2021 (68,70 € HT/hab.) est principalement liée à la hausse des apports de tonnages captés en déchèteries et en collecte sélective suite à la suspension temporaire des services pendant la pandémie de covid19 en 2020 et à la mise en place de la simplification des consignes de tri en mai 2021.

COÛT COMPLET VALTOM 2021



COMPARATIF COÛT COMPLET 2020



Les écarts entre les coûts complets du VALTOM, de la Région et de la France sont à analyser en prenant en compte les éléments suivants :

1/ Avec le pôle Vernéa, le VALTOM bénéficie d'une installation récente à amortir, les coûts de traitement sont plus importants qu'au niveau national.

2/ Les charges fonctionnelles nationales et régionales sont également bien plus élevées que celles du VALTOM car elles concernent des syndicats qui n'ont pas seulement la compétence traitement.

Le coût est amené à évoluer avec l'augmentation exponentielle de la TGAP de plus de 7 M€ entre 2021 et 2025 (+1,6M€/2020), venant amoindrir les effets attendus à plus long terme des politiques de prévention. Le STGDO ou la mise en œuvre de la tarification incitative ont vocation à réorienter les coûts évités liés à la TGAP.

4 - UN COÛT POUR UN SERVICE DE QUALITE

UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS MÉNAGERS

- Un taux de valorisation des déchets ménagers supérieur à la moyenne nationale et européenne (87,8 %)
- Des installations de traitement et de valorisation pérennes, innovantes et respectueuses de l'environnement
- Des performances en conformité avec les objectifs législatifs
- Des projets d'avenir : un réseau de chaleur pouvant chauffer des habitations et des panneaux photovoltaïques sur 4 sites de stockage, ...

DES RESSOURCES PRODUITES À PARTIR DE NOS DÉCHETS





COMMUNICATION



COMMUNICATION

1 - LES SUPPORTS



Valmag n°30
Mai 2021

Edité à 4 300
exemplaires

Dossier spécial
« Simplification des consignes de tri »



Agenda
2021

Edité à 500
exemplaires

Thématique
« Simplification des consignes de tri »

Consultez-les sur valtom63.fr

2 - DANS LA PRESSE

159 articles

dédiés à la gestion
locale des déchets

21 articles

intégrant le VALTOM

3 conférences

de presse

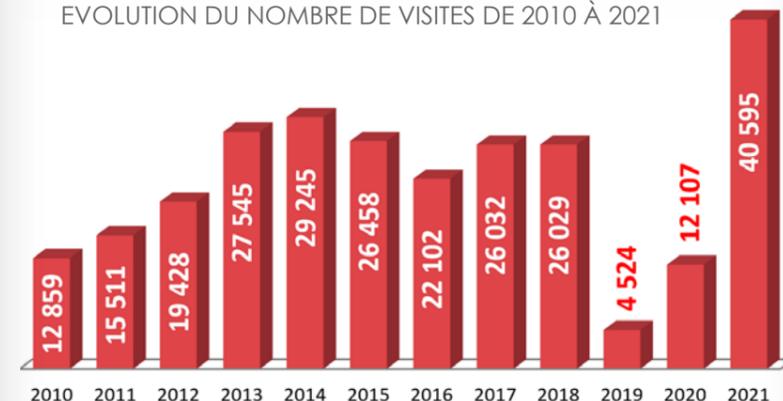
10 passages

radio et télévision

3 - LA COMMUNICATION DIGITALE

WWW.VALTOM63.FR

EVOLUTION DU NOMBRE DE VISITES DE 2010 À 2021



La forte baisse de fréquentation des années 2019 et 2020 s'explique par la mise en place du RGPD* sur valtom63.fr. Après redéfinition des méthodes de recensement, **40 595 visiteurs** ont visité le site en 2021.

12 newsletters
en 2021

1 700 abonnés
en moyenne

33 actualités
mises en ligne

*Règlement général sur la protection des données

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Administration du facebook « **Local poubelle** » dédiée à la prévention des déchets et des pages **Facebook** et **Twitter** du VALTOM.



Twitter
VALTOM

+ D'INFOS

350 abonnés

+85%/2020

253 publications

1 tweet
tous les jours



Facebook
VALTOM

+ D'INFOS

1 296 abonnés

+81%/2020

226 publications

1 publication
tous les jours



Facebook
Local poubelle

+ D'INFOS

766 abonnés

+53%/2020

159 publications

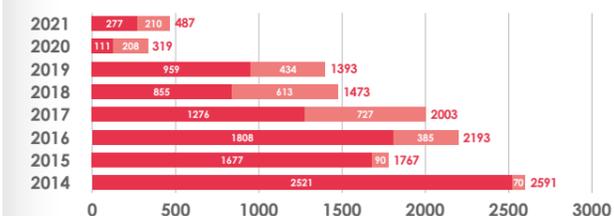
1 publication
tous les 2 jours

4 - A LA RENCONTRE DES USAGERS

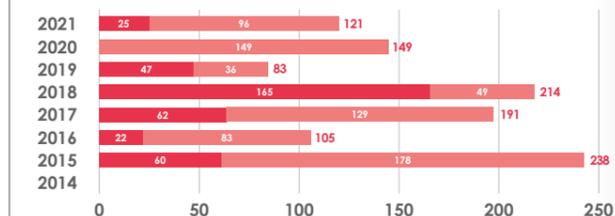
Les installations de tri et de valorisation des déchets ménagers du territoire du VALTOM sont ouvertes toute l'année, sur réservation, au grand public et aux scolaires. Cependant, l'année 2021 fut encore marquée par la crise sanitaire. Des visites ont donc dû être annulées ou reportées. De plus, le centre de tri Paprec fut fermé au public toute l'année pour cause de travaux liés à la simplification des consignes de tri et en fin d'année en raison d'un incendie.

NOMBRE DE VISITEURS SUR LES INSTALLATIONS DE 2014 À 2021

PÔLE DE VALORISATION VERNÉA, CLERMONT-FERRAND



PÔLE DE VALORISATION DU POYET, AMBERT



ISDND DE PUY-LONG, CLERMONT-FERRAND



CENTRE DE TRI PAPREC, CLERMONT-FERRAND



■ Grand public ■ Scolaires

FRÉQUENTATION DES PARCOURS PÉDAGOGIQUES LABELLISÉS PAR L'EDUCATION NATIONALE

VERNÉA



Parcours Vernéa
210 élèves
(9 classes)

PUY-LONG



Parcours Puy-Long
143 élèves
(4 classes)

TRIVALO 63



Parcours Paprec
Fermé
(pour cause de travaux et d'incendie)

COMMUNICATION

5 - 5^{ÈME} CAMPAGNE D'INFORMATION DÉPARTEMENTALE

La campagne d'information et de sensibilisation menée à l'échelle du territoire du VALTOM était consacrée cette année à la simplification du geste de tri. Le VALTOM a décliné cette campagne et personnalisé l'ensemble des supports pour les 9 collectivités adhérentes.

UNE OPÉRATION COMMUNE

Un message :
tous les emballages et les papiers vont dans le bac jaune !

Un calendrier partagé :
lancement au 1^{er} mai 2021

Un visuel commun :
créé par l'agence « Qui plus est ».



DES DÉCLINAISONS DE SUPPORTS POUR LES COLLECTIVITÉS

Création de plus de 90 supports personnalisés :

mémo tri, autocollants bacs/colonnes, magnets, kakémono, sacs, habillage de camions, ...

Gestion d'un groupement de commandes pour 7 collectivités adhérentes :

- 155 000 mémo tri imprimés
- 42 450 autocollants imprimés
- 9 kakémonos imprimés

Dossier et communiqué de presse personnalisables pour les EPCI

Création de vidéos pour le web :

- 1 vidéo pédagogique : en version longue, courte, capsules avec sous-titres.
- 1 spot publicitaire : en version cinéma et animation muette pour centres commerciaux.



LES SUPPORTS VALTOM



- 1 newsletter (1 514 envois)
- 1 Valmag spécial
- Site web VALTOM
- 1 Signature mail

DES OUTILS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION DÉDIÉS

Un kit de formation à destination des EPCI :
comprenant 3 présentations adaptées aux publics :

- Techniciens et public averti
- Elus
- Grand public

Un kit de communication diffusé à nos partenaires :

- Entreprises
- Associations téléchargeables sur valtom63.fr

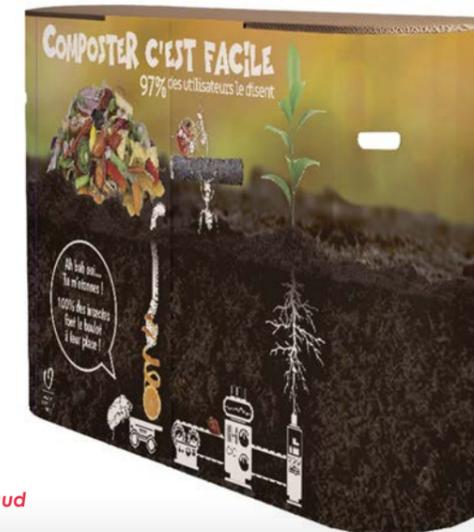
11 sessions de formation conduites par le VALTOM



6 - DES SUPPORTS SUPPLÉMENTAIRES CRÉÉS POUR LES ADHÉRENTS

Création de supports pour des projets menés par les collectivités adhérentes :

- Borne d'accueil pour Salon Pollutec > **Ambert Livradois Forez**
- Panneau provisoire pour compostage > **SICTOM des Couzes**
- Carte d'accès pour déchèterie > **SICTOM Pontaugur Pontgibaud**



UNE COUVERTURE MÉDIATIQUE VARIÉE

Conférence de presse commune :

8 articles
1 reportage TV

Communication digitale :

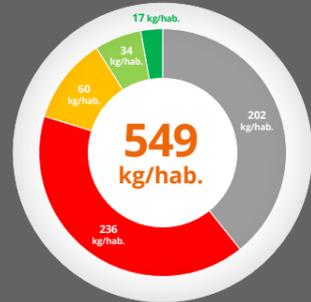
YouTube (36% de vues intégrales)
Google display (2 421 clics)
Boost de visibilité des 2 vidéos sur Facebook et Twitter (22 568 interactions*)

Insertion publicitaire :

Encarts presse **La Montagne**
Encarts presse **Info magazine NRJ** (1 50 passages radio)
RVA (288 passages radio)
11 **cinémas** (60 salles)

*likes, partages et commentaires confondus

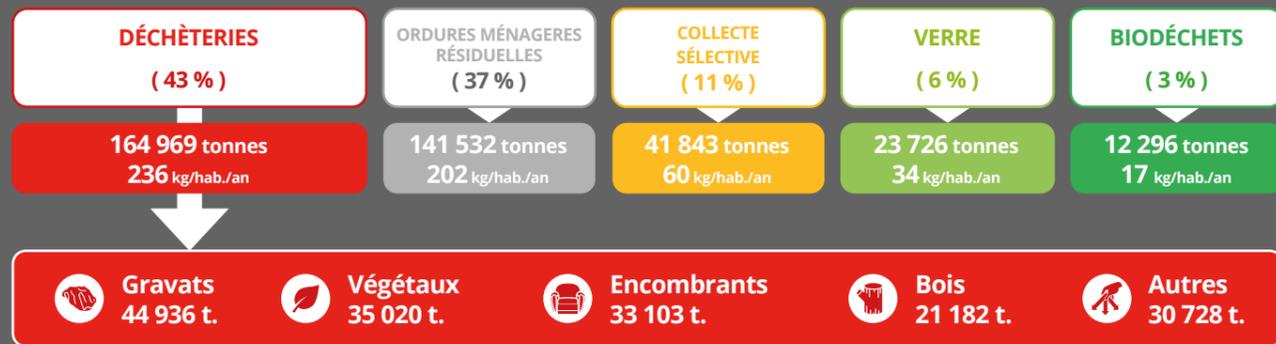
SYNTHESE



LES GISEMENTS ▶ **384 366 tonnes**
549 kg/hab./an

FINANCEMENT DU SERVICE ▶

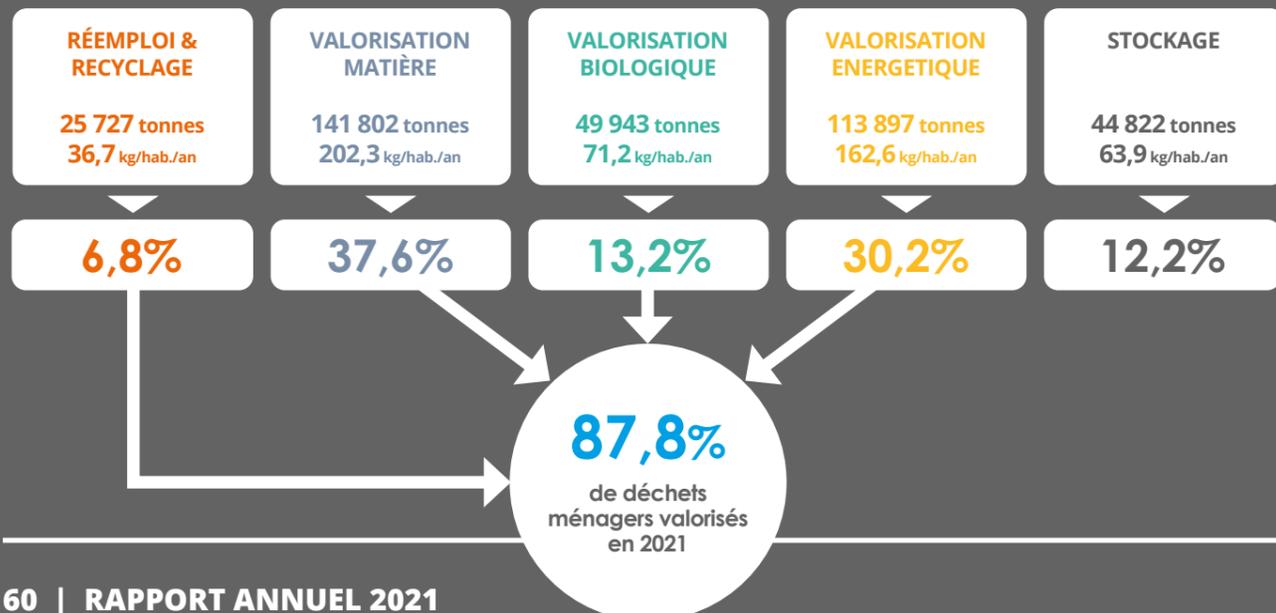
126 € HT/hab/an en moyenne
(collecte et traitement)



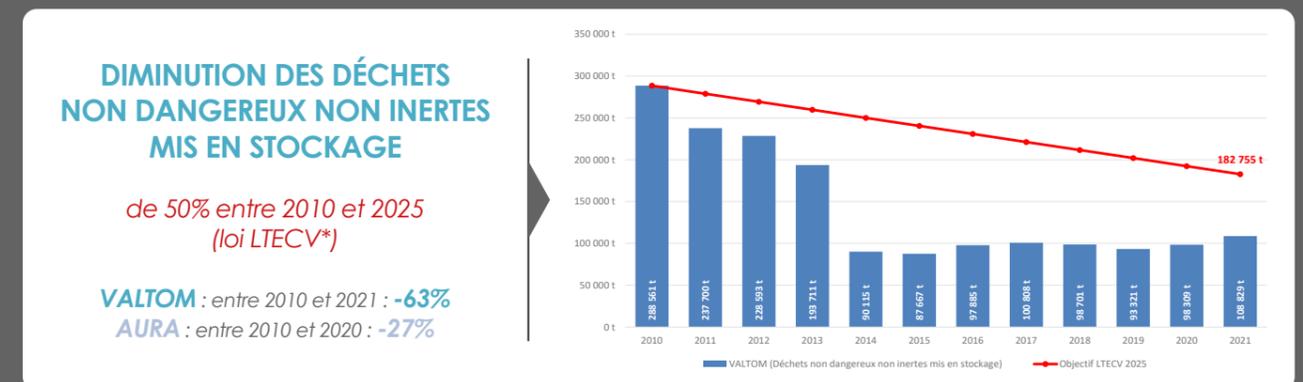
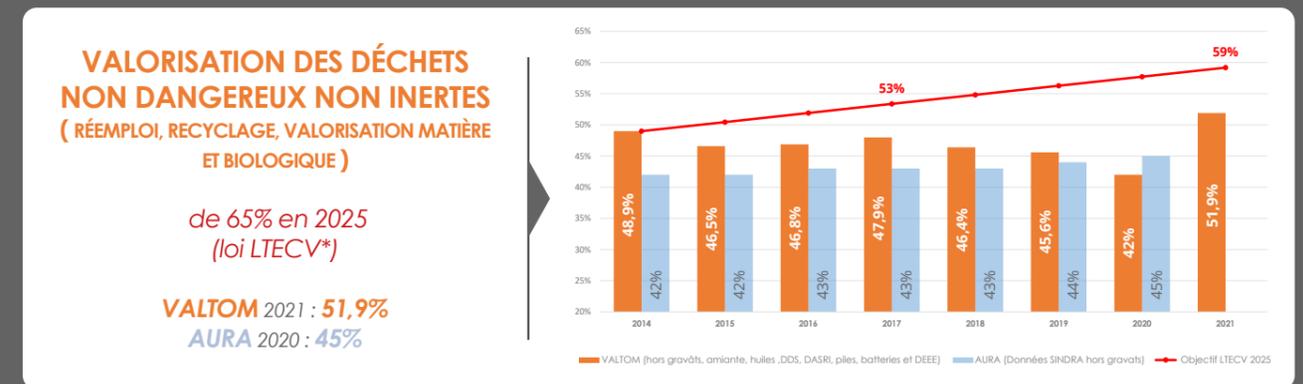
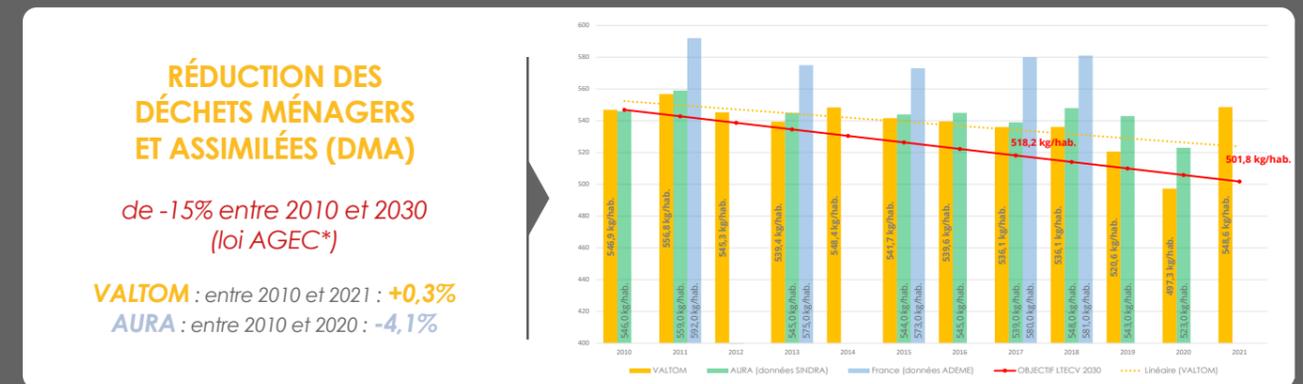
LES OUTILS



LA VALORISATION



LES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES :



*loi AGEC : loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire
*loi LTECV : Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte

RAPPORT ANNUEL 2021

SUR LA QUALITÉ
ET LE PRIX D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS



VALTOM
Valorisons notre avenir

1 CHEMIN DES DOMAINES DE BEAULIEU
63000 CLERMONT-FERRAND
TÉL. 04 73 44 24 24
WWW.VALTOM63.FR

 @valtomclermont  @leValtom